

Cinq joueurs du Canadien sur l'équipe d'étoiles

Nouvelles en page B 1

Fédéralisme canadien

Le Québec aurait retiré \$1.7 milliard

OTTAWA (PC) — Tout en affirmant qu'il est impossible d'en tirer le bilan de la Confédération, le ministre des Finances, M. Donald MacDonald, a ajouté hier une nouvelle pièce au dossier des comptes économiques et a rendu public une étude de Statistiques-Canada qui démontre que, de 1961 à 1974, le Québec a retiré \$1.7 milliard du fédéralisme canadien.

Ces "comptes économiques provinciaux" établissent que trois provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont été "perdantes" au cours de ces 13 années puisqu'elles ont davantage contribué au fédéral qu'elles n'en ont retiré.

Selon ce document, qui est le fruit de quatre ans de travail de Statistiques-Canada, toutes les autres provinces ont reçu davantage qu'elles n'ont versé, la différence étant absorbée par les provinces les plus riches. Le Québec, quant à lui, aurait bénéficié d'un surplus de \$1.7 milliard, ce qui représente environ \$250 par habitant.

M. MacDonald s'est bien défendu hier au cours d'une conférence de presse de vouloir relan-

cer la guerre des chiffres avec le Québec. Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a lancé la première salve le 25 mars dernier en révélant des documents qui prouvaient que le Québec s'était fait siphonner \$4.3 milliards de 1961 à 1975.

Le fédéral devait répliquer le six avril lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, se livrait à des "observations préliminaires" concluant que le gouvernement du Québec avait mal interprété certains chiffres contenus dans ce document. L'Ontario embarquait dans la ronde un peu plus tard alors que le trésorier de cette province, M. Darcy McKeough, affirmait au moment de la lecture du budget, que le Québec avait réalisé un gain de \$6.2 millions au cours de la dernière décennie.

Avertissement au public

En répliquant à nouveau hier, M. MacDonald a expliqué qu'il visait à avertir le public de la nature expérimentale de ces comptes qui font qu'on ne peut les interpréter, comme l'a fait le Québec, pour tirer

une ligne sur l'apport du système actuel.

"Il s'agit de mêmes chiffres que ceux que le Québec a utilisés, de dire le ministre, mais il est impossible de les interpréter pour ou contre la Confédération, et c'est pourquoi nous lançons un avertissement au public."

Le document fédéral contient d'ailleurs de nombreux rappels à la prudence à ce sujet ce qui n'empêche pas M. MacDonald d'y souligner "l'importance de maintenir la Confédération". Il a ajouté qu'aucun système de comptes économiques ne saurait mesurer adéquatement les avantages économiques d'une appartenance à la Confédération pour illustrer: "Les avantages d'un marché vaste, d'une monnaie stable, de la capacité de négocier sur un plan international, dans l'intérêt du Canada, ou de la capacité de niveler les fluctuations économiques dans les différentes régions, ou de la magnitude des ressources auxquelles on peut faire appel pour entreprendre d'importants projets de développement économique."

Le vieux pont Price démolit



PONT PRICE — Les travaux de reconstruction du pont Price viennent de débuter, à Chicoutimi. On en espère la fin pour la période des Fêtes.

CHICOUTIMI — Le processus de reconstruction du pont Price a débuté depuis quelques jours, et on espère que les travaux seront complétés vers la période des Fêtes.

Les travaux de démolition de la vieille structure viennent d'être entrepris. On compte deux mois pour compléter le travail. L'érection du nouveau pont suivra.

Le projet doit coûter quelque \$400,000. L'écart de \$30,000 qui existait entre la plus basse soumission et les estimations du ministère des Transports a retardé le début des travaux.

A la démolition proprement dite de la vieille structure s'ajoutera la démolition, ou la relocalisation, de deux édifices résidentiels. Le minis-

trère négocie présentement la question avec les propriétaires.

La reconstruction du pont Price apportera solution à nombre de maux de la circulation urbaine de ce secteur.

Elle facilitera notamment l'accès des gens du quartier ouest au centre-ville de Chicoutimi et à Jonquière.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4e année No 208

Mardi 7 juin 1977

20 pages 25 cents

Ce matin, 10 heures

Une course contre la montre commence: l'étude parlementaire du projet de loi 1

QUEBEC (PC) — Plus de 200 mémoires ont été reçus par la commission parlementaire de l'Éducation qui étudiera, à compter de 10h ce matin, le projet de loi 1, c'est-à-dire la Charte de la langue française du ministre Camille Laurin.

Les auditions de la commission surviennent trois ans après celles sur le célèbre projet de loi 22, que les libéraux de M. Robert Bourassa avaient présenté en 1974.

On ignore cependant quand prendront fin les travaux de la commission parlementaire.

C'est l'intention du ministre d'État au Développement cultu-

rel, le parrain du bill, Camille Laurin, de faire adopter la projet de loi avant que l'Assemblée nationale suspende ses travaux pour les vacances d'été.

En 1974, la commission qui étudiait la loi 22 avait entendu 76 des 156 mémoires à lui être présentés avant qu'elle ne se déclare suffisamment éclairée.

Le projet de loi doit ensuite être soumis en deuxième lecture, être scruté article par article en commission parlementaire, puis être présenté en troisième lecture avant la sanction finale par le lieutenant-gouverneur.

Le gouvernement doit agir très rapidement s'il veut que la

loi puisse s'appliquer en septembre, à l'occasion de la rentrée scolaire au primaire et au secondaire.

Dynamite

Si les travaux de la commission parlementaire devaient se poursuivre jusqu'au 15 juillet, un problème d'une autre nature se poserait.

Des réparations majeures doivent être effectuées au Parlement à compter de cette date, et l'on doit procéder notamment à des travaux de dynamitage.

Les députés devront alors se

déplacer et les séances de la commission se tiendraient dans une autre salle que le traditionnel Salon rouge.

Contestation

Le projet de loi du ministre Laurin a suscité beaucoup de remous au Québec depuis sa publication.

Du côté francophone, le sentiment le plus général est la satisfaction et la fierté.

Un sondage mené sur le projet par le Parti québécois, et révélé par le quotidien Le Devoir, indiquait que plus de 65 p.c. des francophones appuyaient le projet de législation.

Le Mouvement national des Québécois, un groupe nationaliste, fort de 150,000 membres, a carrément approuvé le texte de loi lors de son congrès de fin de semaine.

Mais d'autres groupes, notamment dans les milieux anglophones et chez les hommes

d'affaires, ne partagent pas le même enthousiasme à l'endroit du bill no 1.

Ces milieux croient que la présentation de cette Charte de la langue française est "inutile", à cause des progrès qui auraient été faits, croient-ils, par cette langue depuis quelques années.

Une disposition du projet de loi en particulier crée des remous chez les anglophones.

Il s'agit d'un article qui stipule que tous les nouveaux arrivants au Québec, même ceux qui proviennent d'une autre province canadienne, devront envoyer leurs enfants à l'école française.

On croit que cette disposition ne devrait pas s'appliquer aux Canadiens qui viennent s'établir au Québec.

M. Laurin a cependant affirmé avant le début des travaux de la commission, qu'il demeurerait "ouvert d'esprit" pour modifier la loi, à condition que les représentations qui lui seront faites soient bien étayées et fondées sur des arguments valables.

A Saint-Félicien

La Donohue crée un effet d'entraînement

par Guy Bergeron

SAINT-FÉLICIEN — L'arrivée de l'usine Donohue à Saint-Félicien a créé tout un impact financier dans le secteur puisque les transactions immobilières ont été des plus nombreuses au cours des dernières semaines.

En effet, au cours des derniers jours, des promoteurs de Montréal et de Toronto se sont portés acquéreurs au coût de plus de \$1 million de terrains sur lesquels sera érigé un petit centre d'achats avec comme

base le magasin Hudson Bay.

En effet, le magasin Hudson Bay s'implanterait à Saint-Félicien au cours des prochains mois.

En outre, on attend toujours à Saint-Félicien l'annonce par le notaire Maurice Lamontagne de la construction d'un centre commercial où selon nos renseignements, la maison Provigain et le magasin K-Tel auraient décidé de s'établir.

L'annonce devrait avoir lieu le 9 juin, et il s'agirait d'un investissement de plus de quelques millions de dollars.



POULETS... RAPIDES — Un Polish Buff nommé Roadrunner et élevé à Leduc, Alberta, a été déclaré le grand vainqueur de la désormais célèbre course mondiale des poulets. La compétition se déroulait à Camrose, Alberta, en fin de semaine dernière. (Téléphoto PC)

EN BREF

Langue de travail

L'Alcan a rendu publique sa politique linguistique qui précise que la principale langue de travail et de communication au Québec sera le français.

En page A 3

Lobbyistes de mauvaise foi

Des lobbyistes auraient abusé de l'ignorance et de la bonne foi de certains individus désireux de participer à la tournée de consultation entreprise par le ministre responsable de la réforme de l'assurance-automobile, Mme Lise Payette.

En page A 7

Association des manufacturiers

Le ministre fédéral, Donald Macdonald, a mis en garde, hier, au congrès annuel de l'Association des manufacturiers canadiens, les compagnies qui songent à quitter le Québec, signalant que l'aide financière d'Ottawa pourrait être plus difficile à obtenir.

En page B 5

SPORTS

Suggestions

L'avocat torontois, Alan Eagleson, propose un réaménagement des sections de la Ligue nationale de hockey, dans le but de stimuler les bonnes rivalités d'autrefois.

En page B 1

Performance

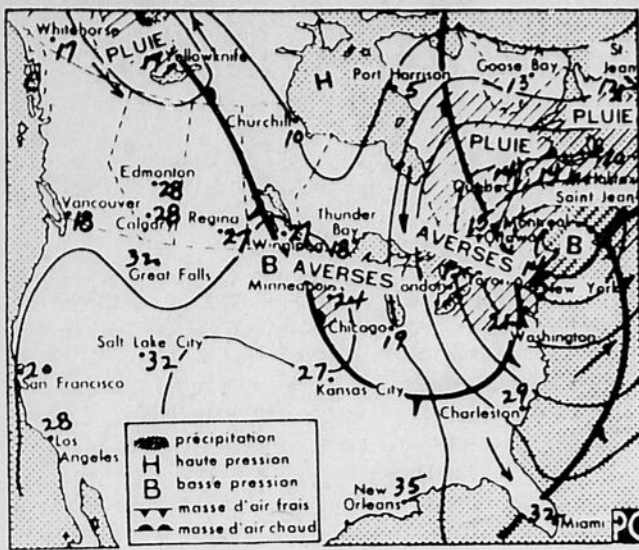
L'artilleur Jackie Brown connaît sa meilleure soirée depuis son arrivée avec les Expos en conduisant ces derniers à une victoire de 4-2 sur les Braves d'Atlanta.

En page B 2

SOMMAIRE

| | |
|---------------------|-----|
| — Annonces classées | B 7 |
| — Bandes dessinées | A 7 |
| — Bourse | B 5 |
| — Bridge | B 8 |
| — Cinéma | A 8 |
| — Décès | B 9 |
| — Finance | B 5 |
| — Horoscope | B 8 |
| — Mots croisés | B 7 |
| — Mot mystère | B 8 |
| — Patron | B 7 |
| — Sports | B 1 |
| — Télévision | A 8 |

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec émises par Environnement Canada pour mardi avec un aperçu pour mercredi.

Abitibi, Pontiac et Témiscamingue: nuageux avec averses. Vents modérés. Maximum, 12 à 14. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Lac-Saint-Jean, Québec et Trois-Rivières: faible pluie ou bruine passagère. Vents modérés. Maximum, 12 à 15. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Montréal, Outaouais, Laurentides et Cantons de l'Est: faibles averses. Vents modérés. Maximum, près de 15. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: pluie ou bruine passagère. Vents modérés par endroits. Maximum, 12. Aperçu pour mercredi: peu de changement.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées lundi dans quelques villes du Canada:

| | Min. | Max. |
|-------------------------------|------|------|
| Vancouver, nuageux | 13 | 25 |
| Victoria, nuageux | 11 | 23 |
| Yellowknife, clair | 12 | 21 |
| Edmonton, nuageux | 6 | 26 |
| Calgary, nuageux | 9 | 28 |
| Regina, clair | 9 | 30 |
| Winnipeg, nuageux | 8 | 25 |
| Toronto, nuageux | 13 | 17 |
| Ottawa, nuageux | 8 | 19 |
| Montréal, pluie | 8 | 19 |
| Québec, pluie | 9 | 13 |
| Fredericton, bruine | 9 | 12 |
| Charlottetown, couvert | 9 | 16 |
| Halifax, bruine | 6 | 10 |
| Saint-Jean, T.-N., brouillard | 5 | 7 |

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées lundi dans quelques villes des États-Unis:

| | Min. | Max. |
|---------------|------|------|
| Detroit | 14 | 17 |
| Boston | 12 | 20 |
| New York | 16 | 19 |
| Washington | 19 | 25 |
| Miami | 23 | 29 |
| Orlando | 22 | 33 |
| Nouv.-Orléans | 23 | 35 |
| Kansas City | 22 | 26 |
| Denver | 16 | 27 |
| Los Angeles | 17 | 25 |
| San Francisco | 13 | 20 |

Un nouveau Conseil de dix personnes plus un maire suggéré à Chicoutimi

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — L'administration municipale de Chicoutimi proposera à la population et au gouvernement une répartition de dix quartiers et un conseil composé d'autant de personnes (plus un maire) pour l'élection générale qui se tiendra en novembre dans la métropole saguenéenne.

En faisant connaître la décision "majoritaire" du conseil municipal, le maire Henri Girard a indiqué qu'il aurait préféré, quant à lui, une répartition de six conseillers plus un maire, mais qu'il se ralliait au choix des autres conseillers.

La répartition des quartiers et conseillers sera celle-ci: cinq pour l'ancienne ville de Chicoutimi, trois pour le secteur de Chicoutimi-Nord, un pour l'an-

cienne municipalité de Rivière-du-Moulin, et un pour la paroisse.

Séances

Comme le stipule le projet de loi numéro sept qui amènera éventuellement la loi 98, des séances d'information et de consultation se tiendront la semaine prochaine sur cette question:

- le lundi, 13 juin, pour les secteurs de Chicoutimi et Chicoutimi-Nord: à 19 heures à l'école Charles-Gravel et à 21 heures à l'école Lafontaine;
- le mardi 14 juin pour les secteurs de Rivière-du-Moulin et la paroisse: à 19 heures au sous-sol de l'église Saint-Isidore, et à 21 heures à l'école Saint-Jean-Baptiste.

Loisirs

Par ailleurs, le Service des loisirs de la ville de Chicoutimi a rendu public hier, à l'assemblée du conseil, son rapport annuel.

Dans sa présentation, le directeur du service, M. Robert Bouchard, note que la première année de fusion "un personnel limité et des préoccupations inhérentes à ce regroupement, ne nous ont pas permis d'être toujours disponibles pour les organismes et les citoyens en général. C'est donc dire que dans la perspective de cette prochaine année, nous devons aller vers le citoyen et les organismes même avec des ressources restreintes."

Transport en commun déplorable à La Baie

LA BAYE — Le problème du transport en commun et de la compagnie Transport régional est revenu encore une fois sur la table du conseil municipal de La Baie, hier soir. Cette fois, les conseillers ont pu prendre connaissance d'une lettre émanant de la section transport en commun du ministère des Transports, dans laquelle le ministre dit être au courant des difficultés que connaissent les municipalités de la région par suite du mauvais fonctionnement de la compagnie Transport régional.

Le représentant du ministère affirme que la vétusté des véhicules est la principale raison de cet état de chose. Également, il souligne que les villes de Jonquière et de Chicoutimi sont dans la même situation que La Baie, c'est-à-dire qu'elles sont aussi mal desservies.

Toutefois, le ministre ne donne pas son accord au désir de La Baie de donner à sa compagnie locale, Autobus Gagnon, la responsabilité du transport entre Ville de La Baie et Chicoutimi, et de se retirer du comité intermunicipal du transport en commun. Chiffres à l'appui et tenant compte du coût du permis d'opérer, le représentant du ministère des Transports émet de sérieux doutes quant à la rentabilité possible de ce service. Il suggère donc que La Baie continue de participer au déficit de Transport régional, puisque c'est à l'heure actuelle le seul service qu'elle peut obtenir. Ceci, ajoute-t-on, à la veille d'une nouvelle loi qui régira le transport en commun. On recommande donc le maintien du statut quo, dans la crainte, semble-t-il, qu'une modification à la situation aille à l'encontre du sens de la loi promise pour bientôt par le gouvernement.

Alma regrette de ne pas recevoir le nouveau projet de l'Alcan

ALMA — Les autorités municipales d'Alma se réjouissent de voir qu'un investissement comme celui que l'Alcan a annoncé à La Baie se produise dans la région, mais continuent de regretter que ce projet ne se soit pas réalisé à Alma, comme il en avait été question. Prenant comme argument que l'énergie produite à la centrale d'Alma devrait servir à produire du métal à Alma même, le conseiller Gérard Turcotte souhaite qu'on fasse des représentations auprès des autorités de la compagnie.

Le maire Gabriel Fortin devait aussitôt préciser à M. Turcotte qu'une rencontre est effectivement prévue pour les environs du 15 juin avec M. Roger Philippe d'Alcan, les ministres Léonard et Bédard du Québec, et le député du comté. Cette rencontre

aurait pour but d'inciter Alcan à garantir à Alma au moins le niveau d'emplois qui existait avant la fermeture de la salle de cuves 405. Cette demande avait été portée à l'attention du gouvernement du Québec avant la révision des taux de production d'énergie imposés à la compagnie. Cette question est maintenant réglée, mais on veut insister pour qu'Alcan maintienne ses activités à Alma.

L'arbitre patronal sera de toute façon nommé d'ici le 13 juin, pour que débute au plus tôt la procédure d'arbitrage, stade auquel les parties ont dû se résigner à se rendre. On se rappellera que les problèmes graves survenus au service de la police d'Alma il y a quelques années avaient justement surgi après qu'une sentence arbitrale un peu confuse ait tenu lieu de convention entre la ville et le syndicat de ses policiers.

Divers
Le conseil fera une étude approfondie de son règlement d'urbanisme, au chapitre des postes d'essence. Une demande d'un gros distributeur qui projette d'établir des dépanneurs dans ses gaz-bar a ainsi été reportée. Le dossier a donné lieu à une discussion animée. La Société Radio-Canada projette d'installer un répéteur pour sa station de télévision de langue anglaise à Alma. Ses ingénieurs cherchent le site idéal et l'approbation du service d'urbanisme. Les besoins en logements publics sont beaucoup plus nombreux que les places disponibles. A l'Office municipal d'habitation, on espère que Québec fera vite pour permettre d'entreprendre les travaux de construction des 65 logements déjà acceptés.

Policiers

Le conseiller Turcotte a fustigé hier le syndicat des policiers, qui l'avait accusé d'incompétence pendant la négociation, lui et les autres membres du comité patronal. Selon M. Turcotte, l'offre finale de la ville était très généreuse, et représentait 17.69 pour cent d'augmentation pour 12 mois.

A Saint-Félicien

Le maire veut expliquer le pourquoi de certains retards

par Jacques Girard

SAINT-FÉLICIEN — La mise au point du maire Laval Boily au sujet du travail du conseil, mise au point qui a servi de préambule à la séance régulière du conseil municipal de Saint-Félicien, hier soir, a été le point marquant de cette assemblée avec l'émission de 73 permis de construction et le début des travaux d'aqueduc et d'égouts dans le quartier Hébert.

En effet, le maire Laval Boily a tenu à préciser que les membres du conseil se sont rendus à Québec, la semaine dernière, afin que les décisions prises localement soient conformes aux nouvelles politiques municipales que l'Etat est en train de mettre actuellement sur pied.

Le conseil municipal de Saint-Félicien, toujours selon M. Boily, essaie d'éviter les erreurs, les faux-pas durant cette période de transition en pourchassant d'explications et de questions les autorités gouvernementales.

Par contre, le conseil, par la bouche de son premier magistrat, ne veut pas se

disculper, mais expliquer le pourquoi des retards qui existent dans la réalisation de plusieurs dossiers en cours.

Les édiles municipaux sont cependant conscients de la lenteur des divers travaux malgré un labeur toujours fourni de leur part.

Au cours de cette même réunion, le conseiller Guy Claveau a signalé que pendant le mois de mai, 75 permis de construction ont été acceptés totalisant un montant de \$690,000. Précisons que 14 permis touchent le développement unifamilial pour une somme de \$481,000, tandis que 39 demandes permettront à des citoyens de rénover et de réparer leur habitation. De plus, 2 permis de construction de 5 logements ont été accordés et 10 autres font présentement l'objet d'une étude plus approfondie.

En outre, le conseil était heureux d'annoncer que les travaux d'aqueduc et d'égouts dans le quartier Hébert s'effectueront sous peu et cela pour un montant de \$140,000. Notons que plusieurs citoyens de ce quartier craignent que ces travaux soient remis à l'an prochain.

Le corps du noyé retrouvé

par Gilles Paradis

BOILEAU — Le corps de M. Laurent Brouard, de Québec, noyé depuis jeudi dans les eaux du lac Huard, non loin de Boileau, a été repêché, hier après-midi, après quatre jours de recherches des scaphandriers de Gravel & Fils de Chicoutimi.

C'est un villégiateur, ayant aperçu le corps de la victime, accroché dans des branchages, qui a permis aux chercheurs de mettre fin aux recherches intensives.

Le corps de la victime a été transporté à la morgue de Gravel & Fils, pour fin d'autopsie.

M. Laurent Brouard a été porté disparu jeudi après-midi, quand la chaloupe dans laquelle il avait pris place a été trouvée à la dérive.

Au premier abord, l'homme serait tombé à l'eau en tentant de réparer l'hélice du moteur.

En effet, le moteur de la chaloupe était relevé, et l'hélice était déposée sur la banquette, ce qui laisse croire, au départ, que le passage de la chaloupe était à réparer le moteur quand il serait tombé à l'eau.

La clientèle scolaire diminuera de 7.3 p.c. en septembre prochain

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — En septembre 1977, il y aura une diminution de 7.3 pour cent de la clientèle des commissions scolaires du Saguenay-Lac-St-Jean, qui accueillent 5,196 étudiants de moins qu'en 1976. C'est ce qui ressort d'une compilation que vient tout juste de publier

l'Association des commissions scolaires de la région.

Cette diminution sera plus sensible dans les commissions scolaires de la régionale du territoire Saguenay, qui connaîtront une diminution de 7.9 pour cent soit 1,907 élèves en moins. A la CSR Louis-Hémon, la diminution est de 7.2 pour cent (1,099 élèves), à la CSR Lac-St-Jean, elle sera de 7 pour cent (1,129 élèves). C'est le territoire Lapointe qui connaîtra la plus faible diminution de ses effectifs, à la fois en proportion, 5.7 pour cent et en nombre absolu (1,061 d'élèves en moins).

Pour les quatre territoires, on comptera, au niveau secondaire, 6.6 pour cent soit 2,385 étudiants de moins, et au niveau élémentaire, 8 pour cent soit 2,811 étudiants de moins.

En 1970-71, les commissions scolaires

du Saguenay-Lac-St-Jean comptaient un total de 92,510 étudiants, soit 54,311 au niveau élémentaire et 38,199 au niveau secondaire. En septembre 1977, soit en l'espace de sept ans, le nombre aura baissé à 65,742 soit une diminution totale de 26,768 élèves, égale à 28.9 pour cent.

En septembre 1984, c'est-à-dire dans sept ans, on prévoit une clientèle au secondaire de 18,100 étudiants.

Cocaïne valant \$900,000

NEW YORK (Reuter) — Un citoyen canadien a été appréhendé lundi à l'aéroport Kennedy de la métropole américaine, alors qu'il tentait de franchir la douane avec une quantité de cocaïne représentant une valeur totale de \$900,000. La drogue a été trouvée



une **Dodge ASPEN 1977**
2 portes, coupe, toit de vinyle, gros caps de roues, 8 cylindres automatique, servodirection, freins à disques, pneus flanc blanc, radio.
\$300. LE QUOTIDIEN

ALLEZ CHERCHER VOS COUPONS CHEZ



Réclamez votre billet de participation avec chaque achat à...

place du royaume

LE QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par

LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Chef des nouvelles: Claude COTE

Alme et les environs: 662-7820
St-Félicien et les environs: 679-3832
Sans frais interurbains: Abonnement et Service à domicile: 545-4664
Petites annonces classées: 545-4895

Chief de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDPNA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean
\$11 par semaine
Prix dans les dépôts: \$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Sag-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois: \$35.00 1 an: \$65.00
Autres régions au Canada: 6 mois: \$45.00 1 an: \$80.00
Pays étrangers: 6 mois: \$65.00 1 an: \$125.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

La langue de travail et de communication de l'Alcan au Québec sera le français

JONQUIERE — La principale langue de travail et de communication de la compagnie Alcan sera le français, au Québec, et l'anglais dans les autres provinces. Les deux langues seront de mise à son siège social.

Ce sont là les grandes lignes de la politique linguistique qu'Alcan entend mettre de l'avant. Celle-ci intégrera d'ailleurs ces principes au mémoire qu'elle entend présenter à la commission parlementaire chargée des audiences de la loi numéro 1.

Le pragmatisme sous-tend, à toute fin utile, la politique linguistique de la compagnie, qui affirme désirer que cette politique "réflète, d'une part, les réalités de ses propres impératifs d'affaires et, d'autre part, le fait que le français a été déclaré langue officielle du Québec, alors que l'anglais est la principale langue en usage ailleurs au Canada".

Dans le texte qu'elle publie cette semaine sur le sujet, dans son journal "Le Lingot", Alcan indique qu'elle possède des installations dans cinq provinces canadiennes. Elle entend, dit-elle, y fonctionner le plus efficacement possible, tout en reconnaissant les besoins et aspirations légitimes de tous ses employés.

Elle ajoute vouloir "se comporter en bonne citoyenne dans les villes et provinces où elle est installée".

Comme la langue de travail en usage dans les diverses installations de SECAL est celle qui prévaut là où elles sont implantées, la compagnie dit s'attendre à ce que tous les employés qui travaillent dans une localité donnée possèdent, ou acquièrent avec son aide, "un niveau fonctionnel de connaissance de cette langue".

Si elle indique que l'embauche, les promotions et les mutations de personnel continueront de reposer sur la compétence générale des candidats, Alcan précise que, pour certains postes, l'aptitude à communiquer dans les deux langues sera de plus en plus considérée comme un facteur important de compétence.

Par ailleurs, ajoute-t-elle, lorsqu'une promotion ou une mutation requerra, de la part d'un employé, la connaissance d'une deuxième langue, la compagnie aidera cet employé à acquérir le niveau de connaissance de cette langue qu'exige son nouveau poste.

À cet égard, elle indique son intention d'offrir également son assistance à la famille de l'employé, de manière à faciliter son intégration au milieu.

Ceux qui n'arriveront pas à acquérir une connaissance suffisante de la langue seconde seront affectés, dans toute la mesure du possible, à des postes où cette langue n'est pas nécessaire, affirme la compagnie.

La SECAL précise cependant que "l'ignorance de la langue seconde pourrait influencer sur la carrière de certains employés".

La compagnie laisse savoir, dans Le Lingot, qu'elle a déjà élaboré et approuvé cette politique linguistique depuis un certain temps. Les longs délais qui ont précédé la réglementation définitive de la loi 22, et les "incertitudes qui ont ensuite plané sur toute cette question, immédiatement après l'élection du nouveau gouvernement provincial", en ont empêché une publication plus prompte.



ARGENT RETROUVE — L'argent du vol à main armée, qui s'est produit hier midi, à la BCN, 8, Racine ouest, Chicoutimi, a été retrouvé sur un individu de 46 ans, après son arrestation. Sur la vignette, le sergent Antoine Dallaire, de la sûreté municipale; l'agent Denis Gagné, de la SQ, qui a opéré l'arrestation, lors de l'opération 100; les détectives Camil Bouchard et Marcel Caron. La scène a été prise au moment où les policiers comptaient l'argent retrouvé sur l'individu.

Armé d'un revolver-jouet, un voleur s'enfuit en taxi

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Un voleur solitaire, non masqué, a perpétré un vol à main armée à la Banque Canadienne Nationale, située à 8, Racine ouest, Chicoutimi, hier, mais il a été capturé moins d'une heure plus tard à la barrière de Laterrrière, lors de l'opération 100, par les policiers Georges Talbot et Denis Gagné de la Sûreté du Québec.

L'homme, dont la police a voulu taire l'identité, est âgé de 46 ans et originaire de La Baie. Il doit comparaître ce matin, au Palais de justice de Chicoutimi. Au moment de l'arrestation, il avait sur lui une somme de \$1.649.

L'individu s'est présenté à la caissière de la BCN en demandant l'argent de la caisse, arborant un revolver. Il s'est avéré

par la suite que c'était un revolver-jouet.

Après avoir pris possession de l'argent que la caissière lui a remis, l'homme est parti à pied, sur la rue Racine et s'est rendu à la station Taxis Unis où il a demandé à être reconduit au rond-point du boulevard Talbot. De la banque à la station de taxis il était suivi de loin par le gérant de la BCN qui l'avait pris en filature.

Le jeune chauffeur des Taxis Unis a révélé, hier, que l'homme, sans être nerveux, a parlé de la police une partie du parcours, mais rendu au rond-point, devant le barrage des policiers, il a eu peur et a insisté pour être reconduit au motel Mont-Valin où les policiers n'ont pas été longs à le retracer, par la suite.

Le chauffeur de taxi, qui n'était pas au courant qu'un vol à main armée venait d'être commis, a révélé avoir eu des dou-

tes sur son passager, quand il a vu passer quatre ou cinq voitures de policiers, pendant que son passager ne cessait de parler des policiers. En aucun temps, il n'a été importuné mais il a remarqué qu'il semblait avoir dans ses poches un rouleau d'argent qu'il a jugé exagéré.

Sans dossier judiciaire

Il apparaissait, hier, que le voleur est un homme au dossier blanc comme neige. Selon les premiers éléments que nous avons pu retenir, il aurait, en maintes occasions, fait des stages dans une institution psychiatrique.

Les patrouilleurs de la Sûreté du Québec n'ont eu aucun mal à effectuer son arrestation et c'est l'enquêteur Camil Bouchard, de la Sûreté municipale de Chicoutimi qui enquête sur ce vol.

Procès de Jacques Massé

Trois heures pour choisir les jurés

par Guy Bergeron

ROBERVAL — Il n'aura fallu que trois heures, hier matin, pour choisir les douze jurés au procès de Jacques Massé, un individu âgé de 35 ans, accusé du meurtre de M. Gérard Laurendeau, le 7 novembre dernier, de complicité avec Denis Tremblay. Toutefois, seul Massé subit son procès aux assises présidées par le juge Yvan Migneault de la Cour supérieure. Le

Hier matin, le juge Migneault a pris une nouvelle formule pour le choix des jurés en ce sens que c'est lui-même qui interroge le candidat juré. Cette formule veut démontrer par là que le candidat juré est jugé impartial et que si la défense veut le récuser elle doit en donner les raisons puisque la seule cause pour laquelle un juré peut être repoussé est sa partialité.

Toutefois, plusieurs ont été récuses péremptoirement puisque la défense, re-

présentée par Me Mario Bilodeau de Québec, avait droit à vingt récusions.

Quant à Me Denis Dionne, procureur de la Couronne dans cette cause avec Me Bernard Laprade, il s'est servi de plusieurs mises à l'écart.

C'est un jury de huit hommes et de quatre femmes qui sera appelé à juger Jacques Massé qui est apparu hier, dans la boîte aux accusés, habillé d'un pantalon blanc et d'un veston pâle.

Le procès a débuté au cours de l'après-midi par les recommandations du juge aux jurés et par le témoignage de l'agent Clément Sauvé, un technicien du Service d'identité judiciaire de la Sûreté du Québec qui a présenté une quarantaine de photos, de même qu'un plan de la ville de Mistassini et de la maison de M. Gérard Laurendeau.

Le juge Migneault a été très explicite dans ses recommandations au juré concernant la lecture des journaux et l'écoute des bulletins de nouvelles tant à la radio qu'à la télévision.

Un peu avant ces recommandations, Me Mario Bilodeau avait en sa possession le journal Progrès-Dimanche et il ne semblait pas tellement content de l'article qui a paru dans l'édition de dimanche concernant l'annonce de ce procès.

D'ailleurs, plusieurs jurés ont précisé qu'ils avaient pris connaissance de la cause dans l'article en question.

Le juge Migneault a demandé au jury de s'abstenir de lire les journaux et d'écouter les bulletins de nouvelles durant cette période en plus des recommandations habituelles, soit de ne pas parler de la cause avec qui que ce soit.

Il semble bien que dès demain, Me Denis Dionne pourra terminer sa première preuve technique, soit l'audition d'un autre technicien du Service d'identité judiciaire, sans doute le témoignage du Dr Richard Routhier, médecin légiste de Québec.

Donc, probablement mercredi, le procureur du ministère public pourra commencer à entendre des témoins sur ce qu'il tentera de prouver au cours de ce procès.

D'ailleurs, dans son exposé devant les douze jurés, Me Dionne a signalé qu'il tentera de prouver que M. Gérard Laurendeau a été tué de cinq balles de calibre .22 dans la région de la tête et du cou; il tentera de prouver que la victime ne pouvait pas se tirer les balles, et que l'accusé était présent aux abords de la demeure de M. Laurendeau au moment où la mort a eu lieu.

Le procès se continue aujourd'hui.

L'ancien trésorier de Dolbeau sur la sellette

ROBERVAL — Le juge Louis-René Lagacé a continué, hier, à entendre le procès de l'ancien greffier de la ville de Dolbeau, M. Louis-Philippe Moreau, qui est accusé d'avoir, entre les années 1971 et 1973, volé un montant de quelque \$14.093 dans les coffres de la municipalité.

Le procès de M. Moreau en est à sa deuxième journée d'audience, et il est fort probable qu'il se continue toute la semaine. Le témoin Marcel Boissonneault, ancien trésorier de la ville de Dolbeau, a été sur la sellette toute la journée, étant contre-interrogé par M. Roger Pothier, de Québec, qui représente M. Moreau.

Par ailleurs, Me Claude Gagnon, procureur-chef de la Couronne compte terminer sa preuve au cours de la journée d'aujourd'hui.

Huit jours de prison

Par ailleurs, un jeune homme de Roberval qui avait pénétré par effraction dans le centre commercial du centre-ville et dans la boutique Handy Andy à écopé, hier, de huit jours de prison.

Le jeune homme qui a 19 ans, et qui a un emploi permanent purgera sa peine de

prison au cours des fins de semaine.

Enfin, un autre individu de Roberval, qui a volé une horloge d'une valeur de \$40 au club de motoneige Passe-partout en octobre 1976 a écopé également de huit jours de prison et a été soumis à une or-

donnance de probation de six mois.

Me Rosaire Larouche avait signalé que le prévenu avait un dossier judiciaire.

Les deux prévenus étaient représentés par Me Claude Savard, de l'Aide juridique.

Québec projetterait de prolonger le boul. Talbot

CHICOUTIMI — La Société Radio-Canada, à Chicoutimi, disait avoir appris, hier, que le gouvernement du Québec nourrirait un projet de prolongement du boulevard Talbot à quatre voies, du côté de la Vieille Capitale.

Selon la station, le gouvernement s'apprêterait à investir une somme de \$4,6 millions. Cette somme servirait à amorcer les travaux de réalisation de l'autoroute à quatre voies, entre le pied de la côte de Notre-Dame-des-Laurentides et le camping Stoneham.

Il appert que les études écologiques

qu'on avait amorcées dans ce secteur sont toujours en cours. Le Quotidien avait appris, il y a environ un mois, que celles-ci ne pourraient vraisemblablement pas être terminées avant le mois de décembre.

La réalisation de cette section du boulevard Talbot, jusqu'à la barrière de Stoneham, avait été prévue pour le début de l'été 1976. L'opposition manifestée par la ville de Charlesbourg, essentiellement pour des raisons relatives à la protection de l'environnement, avait empêché de rencontrer cet horaire.

Price: le départ des machines prévu pour jeudi matin

par Serge Cloutier

ALMA — Les machines vont probablement se remettre à tourner dès jeudi matin à l'usine Price d'Alma, alors que c'était le grand silence sur les lieux depuis le 16 mars. Hier, les préposés à l'entretien, mécanique et électrique, s'affairaient à remettre l'équipement en ordre. Aujourd'hui, on commencera à préparer les savants mélanges de pâte, qui finissent par donner le papier journal. Le conflit est terminé.

Evidemment, au local du syndicat, c'est le branle-bas de reprise, car il faut donner suite aux décisions des membres. "Le moral est bon, déclare le président, mais nous ne pouvons présumer du climat qui va régner dans l'usine."

Maintenant relâché

Pour le syndicat, le conflit a généré du travail constant. C'est ainsi que depuis son entrée en fonction, en novembre 1976, la direction actuelle du syndicat a tenu pas moins de 17 assemblées générales. Après les formalités qui restent à régler, dont la signature du contrat dès aujourd'hui à Kénogami, il y aura un peu de relâche.

Cependant, les membres du syndicat d'Alma auront droit à une autre paye de grève, qui sera distribuée samedi. En tout, on aura versé aux travailleurs 11 (onze) payes du fonds de défense de la CSN. Les membres sont restés cependant relativement modestes, puisqu'ils n'ont puisé dans leur capacité d'emprunt qu'une faible proportion de ce que le syndicat leur avait garanti.

À la caisse d'économie, on a ainsi prêté entre cinq et huit milles dollars par semaine, sur une possibilité théorique de \$56.000.

À Alma, ceux qui avaient considéré le conflit comme une calamité tombée du ciel sont maintenant rassurés, et la roue de l'économie va se remettre à donner l'impression de mieux tourner.

La Roche, Gobeil & Potvin

COMPTABLES AGREES

Raymond-J. La Roche, c.a. Arthur Gobeil, c.a.
Pierre-Albert Potvin, c.a. Ronald Boivin, c.a.

413 est. rue Racine, Ville de La Baie
Chicoutimi. 544-6847.
549-4318.

Un Québécois ç'a pas peur pis ç'a bon coeur?

LE COEUR DU QUEBEC TE L'CACHE PAS



LE COEUR DU QUEBEC

annonce l'amitié et témoigne d'une force commune qu'il fait bon sentir. Aucun signe n'exprime mieux la noblesse d'âme et la générosité foncière qui fait le fond de notre caractère national. A vous de l'adopter et de lui donner une place de choix près de votre coeur québécois.

- Disponible en broche (munie d'un fermoir à sécurité) et en pendentif plaqués or 20 carats (durabilité garantie) avec chaîne. Il veillera à votre identité. Commandez-le maintenant par téléphone ou par la poste, mais commandez-le.
- Satisfaction garantie ou argent remis. Si dans les 15 jours suivant la livraison vous n'êtes pas satisfait votre argent (moins les frais de manutention) vous sera remboursé.
- SPECIAL ST-JEAN Commandez la broche et le pendentif avec chaîne et économisez \$4.00.
- Commande téléphonique: il suffit de signaler le numéro: 1-800-361-5295 sans frais de votre part où que vous soyez de 10h00 a.m. à 22h00.

Commande postale: faites parvenir le bulletin de commande à: CREATION LIBRE ENR, C. P. 620 STATION "A", MONTREAL, QUEBEC H3C 2T8

- Hâtez-vous, le coeur du Québec ne battra qu'avec vous.

BULLETIN DE COMMANDE CREATION LIBRE ENR, C. P. 620, Station "A", Montréal, Québec H3C 2T8

PENDENTIF AVEC CHAÎNE \$9.20 taxe 0.74 \$9.94

BROCHE \$6.90 taxe 0.56 \$7.46

OFFRE SPECIALE "ST-JEAN" pendentif avec chaîne et broche \$12.40 taxe 1.00 signature

ATTENTION: Aussi disponible en or solide

10 carats ou en argent

Chèque: mandat de poste chèque certifié payable sur livraison (C.O.D.)

portez à mon compte Chèques ou MasterCard

Ne 00000000000000000000

Nom App

Adresse App

Apt.

Ville

Province

Code Postal

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Une population est privée de services essentiels

La situation est certainement devenue intenable et dramatique, quand un maire, au nom de ses 2,000 concitoyens, affirme que les vaches sont mieux traitées que les humains!

C'est ce qui se passe à Notre-Dame-de-la-Doré, soutient M. Alidor Murray. Ce dernier sait de quoi il parle, puisque le maire Murray est aussi cultivateur. Le maire et d'autres citoyens de La Doré protestent actuellement à haute voix, parce que leur expérience démontre qu'il est plus facile de faire déplacer un vétérinaire pour un cheval ou un cochon malade ou blessé, que d'avoir un médecin au chevet d'une personne souffrante.

Evidemment, le cas de Notre-Dame-de-la-Doré n'est malheureusement pas unique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans d'autres régions nordiques, situées à des distances respectables des grands centres comme Montréal et Québec. Mais l'absence de services de santé indispensables dans cette municipalité de 2,000 âmes illustre, une fois de plus, l'insuffisance de professionnels et peut-être davantage, leur mauvaise répartition à la grandeur de la province.

Cette pénurie grave de profes-

sionnels de la santé dans les secteurs isolés et à l'extérieur du milieu urbain, particulièrement, devrait également inciter le gouvernement provincial à intervenir d'urgence pour que les gens de la campagne puissent avoir accès à des services de santé comparables à ceux prévalant aux citadins.

Il faut probablement offrir des avantages matériels supérieurs pour inciter plus de détenteurs de doctorats en médecine à s'établir dans les zones rurales, lesquelles paraissent moins attrayantes que les villes, à plusieurs points de vue. C'est également le temps, sans doute, de rendre la profession médicale accessible à un plus grand nombre de Québécois, en prenant les dispositions voulues pour aider toutes les personnes qui en ont le désir et les aptitudes, à recevoir une formation universitaire.

Des mesures semblables devraient aussi être adoptées afin d'augmenter le nombre de dentistes au Québec. Car la province est tellement à court de professionnels des soins dentaires, que ces derniers, dans la région notamment, ont maintenant la latitude de refuser d'allonger leur liste de clients. En fait, des dentistes de la région sont à ce

point débordés par le travail ou détiennent un statut d'indépendance si développé qu'ils tiennent depuis longtemps des propos dans le genre de ceux-ci, par la voix de leurs secrétaires: "Nous ne pouvons pas vous accueillir avant la fin de 1979 ou au début de 1980..."

Heureusement qu'on ne meurt pas d'un mal de dent! Mais cela n'arrange pas le sort des citoyens de La Doré, privés de bons soins d'un médecin et à la merci du cahier du rendez-vous des dentistes exploitant un cabinet dans l'une des villes les plus proches.

La petite communauté, voisine de Saint-Félicien ne peut plus réaliser de développement domiciliaire convenable, parce que le gouvernement provincial n'a pas encore délivré les approbations requises pour la réalisation du projet de reconstruction totale des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces travaux coûteront \$1,8 million et les contribuables locaux sont disposés à fournir une quote-part appréciable pour payer cette rénovation qui s'impose.

Québec devrait cesser de faire la sourde oreille à cette autre réclamation vitale pour la survie et l'essor de la municipalité de La Doré. Voilà, en outre,

une autre occasion de choix pour le gouvernement provincial, de mettre en route, à partir de cette agglomération, le programme tant attendu d'épuration des eaux des cours d'eau se déversant dans le lac Saint-Jean, ce grand dépôt naturel qui n'en a pas encore l'apparence. Le projet de \$1,8 million à La Doré comprend, en effet, l'aménagement d'une usine de traitement sommaire des eaux vannes.

On pourrait encore parler longuement de la nécessité de construire une dizaine de logements additionnels de type HLM à Notre-Dame-de-la-Doré. Cette population n'est pas plus exigeante qu'une autre. Elle revendique tout simplement des services essentiels dont on l'a privée depuis trop longtemps déjà!

Gabriel BERBERI

OPINION DES AUTRES

Le conflit latent des Postes

Il y a quelques jours, des négociations amorcées entre le ministère des Postes et le Syndicat des postiers du Canada, pour le renouvellement de la convention collective de fin d'année, tombaient en panne, à peine après une heure, à cause d'une mésentente sur une question de distribution de pamphlets.

Cette binnerie administrative tend à prouver éloquentement que rien ne va plus aux Postes canadiennes qui, de meilleures au monde qu'elles étaient, il y a 10 ans, risquent de dégénérer rapidement en un sous-produit des services publics fédéraux.

Depuis la grève de 42 jours de décembre 1975, les parties ne semblent plus accorder de poids à l'entente collective qui en était issue. Près de 5,000 griefs auraient été posés, depuis lors, et l'on pressent que les négociations se dérouleront dans un climat trouble qui n'aurait rien à envier à ce qui s'est produit depuis au moins les trois dernières années.

Pour compléter le tableau, le système perdrait annuellement entre \$60 et \$100 millions en chiffres d'affaires au profit de compagnies privées de distribution de courrier. Même certains ministères fédéraux emploieraient le service privé au lieu d'utiliser l'incertain service officiel.

Cette désolante situation a pris naissance, il y a au moins une décennie, alors que le gouvernement a dû commencer d'apporter à ses services postaux de constants changements technologiques pour demeurer dans la foulée du progrès. Ce vaste programme de modernisation, qui n'a aucune mesure commune avec des expériences de modernisation dans l'entreprise privée, a provoqué de nombreux et coûteux arrêts de travail préjudiciables, non seulement à la vie économique en général, mais plus spécifiquement à nombre d'industries qui en ont un indispensable besoin pour fonctionner normalement.

Bref, tout le monde était d'accord pour accepter le fait que des changements devaient inéluctablement survenir, que le gouvernement devait en payer le coût tant physique qu'humain, mais qu'il gardait en contrepartie son droit de gérance, selon certaines conditions précises.

Selon certains, il se pourrait que l'Etat n'ait pas jugé à sa réelle valeur l'importance primordiale, malgré l'avènement des télécommunications, d'un service postal dans un pays aussi immense et aussi complexe que le nôtre. Et il se pourrait que ce soit à cause de cette mésentente et aussi d'un certain conservatisme des dirigeants que le syndicalisme ait eu autant de loisir de se livrer à certains abus qu'on peut lui reprocher.

Il n'en reste pas moins que la plupart des conflits qui se sont déroulés aux Postes, depuis quelques années, se sont produits dans le cadre

de la Loi des relations de travail dans la fonction publique fédérale et à laquelle les employés postaux sont assujettis comme des milliers d'autres fonctionnaires fédéraux. Mais ils sont, par contre, les seuls dont l'emploi risque de changer dans sa nature même.

Dans le Code canadien du travail, les employés syndiqués ont le droit de négocier les effets de changements techniques, même lorsque leur convention collective ne vient pas à terme immédiatement. Les employés postaux n'ont pas ce droit et voilà pourquoi ils le réclament en préconisant la transformation du ministère des Postes en une compagnie de la Couronne, ce qui les placerait sous la juridiction du Code du travail.

Le gouvernement n'a pas encore souscrit à une telle proposition, d'autant plus qu'elle n'aurait guère quelque chance de succès et de garantie au moment où des changements constants doivent encore se faire.

Reste la solution proposée par nombre d'experts. Les parlementaires fédéraux ont devant eux de nombreuses propositions d'amendements à la Loi des relations de travail dans la fonction publique. En s'inspirant du Code canadien du travail, il leur serait loisible d'y rechercher des structures plus appropriées pour offrir de plus sûres garanties aux postiers et assurer de plus efficaces relations entre eux et leur employeur, en attendant que l'on puisse trouver de meilleures solutions aux épineux problèmes actuels qui compromettent l'existence d'un lien, malgré tout vital, entre les diverses composantes de cet immense pays.

Paul Lachance
"Le Soleil"

Québec veut garder ses "touristes"

La demande du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, aux Québécois d'acheter autant que possible des produits manufacturés dans cette province a jeté quelque consternation. Certains de ses critiques voient là une manifestation dangereuse et nuisible à ses propres fins, de l'étroitesse économique du Parti Québécois mettant en danger les liens commerciaux économiques avec le reste du Canada, pour ne rien dire de la contradiction avec l'espoir du PQ d'une forme quelconque d'association économique avec le reste du Canada dans l'éventualité d'un Québec indépendant.

Mais nous ne nous empressons pas trop de nous exciter. Aussi longtemps qu'il ne s'agit de rien de plus que d'un espoir sérieux — et qui ne l'est peut-être pas tellement — que les Québécois favoriseraient leurs propres marchandises, on peut difficilement parler d'entrave au commerce à travers les frontières provinciales...

Dans la mesure où cette campagne pourrait quand même réussir au Québec, toutefois, elle pourrait profiter à tous les Canadiens... Des ventes accrues de marchandises québécoises pourraient d'abord augmenter l'emploi au pays et diminuer l'énorme déficit commercial avec l'étranger en fait de produits manufacturés. Et puis, si le gouvernement du PQ peut convaincre les Québécois de prendre leurs vacances dans leurs provinces au lieu de se rendre au sud des Etats-Unis en très grand nombre, le secret de ce succès devrait être confié immédiatement au Canada dont le déficit touristique fut de plus d'un milliard l'an dernier.

"The Ottawa Journal", le 25 mai.

L'Ontario prend une attitude positive

Le premier ministre, M. William Davis, a demandé aux municipalités ontariennes de ne pas chercher à attirer les industries québécoises en Ontario. Il a adressé à cette fin une lettre à toutes les municipalités ontariennes de plus de 10,000 de population.

"Au Québec, à l'heure actuelle, il est regrettable qu'il semble y avoir un climat d'inquiétude dans le monde des affaires", a-t-il dit. Et il a ajouté: "Tirer délibérément profit de cette situation ne peut que nuire au Canada tant dans l'immédiat que plus tard."

Cette demande de M. Davis vient à point.

Il serait particulièrement dommage que les municipalités ontariennes cherchent à exploiter les difficultés actuelles du Québec en séduisant l'industrie québécoise pour l'attirer chez elles...

Les Québécois pourraient en vouloir aux Ontariens de miner les fondements de leur économie, surtout à un moment où le Québec est déjà aux prises avec des difficultés économiques. Il ne faut pas que les Ontariens cherchent à faire prospérer leur province en exploitant les difficultés actuelles du Québec.

En outre, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, si des entreprises mécontentes du projet de séparation du gouvernement péquiste sont invitées à quitter la province, cela aussi affaiblit la lutte contre le séparatisme au sein même du Québec.

"The Sault-Ste-Marie Star", le 19 mai.

LES DEUX JUMENTS



PAROLE AUX LECTEURS

C'est la faute aux parents!

Mme Catherine Paradis, a/s Le Quotidien, Chicoutimi.

Je viens, par la présente, contester la lettre de madame Catherine Paradis, parue dans votre journal, le jeudi, 2 juin 1977.

Je suis vraiment désolée pour ce qui est arrivé à votre fils. Mais faut-il blâmer uniquement la direction et les professeurs d'une école, pour un tel geste? Est-ce vraiment eux qui ont lâché?

A mon avis, non. Je

pense que les premiers à souffrir de relâchement sont les parents. A qui revient la tâche de donner les principes fondamentaux, la bonne éducation, les bonnes manières, sinon aux parents? Cette tâche doit-elle être assumée par un professeur qui a 27 enfants ou par des parents qui n'ont, bien souvent, qu'un ou deux enfants.

C'est à vous, parents de vous réveiller. L'école est là pour continuer ce qui a déjà été commencé. N'oubliez pas que les années importantes de formation

chez un enfant vont de 0 à 6 ans.

dame, que vous reviserez vos positions.

Je demeure,

Elisabeth Côté,
394, boul. Ste-Geneviève,
Chicoutimi-Nord.

Chicoutimi, 3 juin 1977.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Le journal se réserve le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Nous nous devons également de publier toutes les lettres sous la signature et l'adresse véritables des auteurs.

Elections scolaires

Deux postes sur trois sont déjà comblés

par Denise Pelletier

CHICOUTIMI — Sur les 62 postes de commissaires d'école qui étaient vacants, 42 ont été comblés hier, lors de la mise en candidature, et le 13 juin, il y aura des élections pour les 20 postes restants. Quatre présidents de commission scolaire sont déclarés élus, puisque personne ne s'oppose à eux. Il s'agit de MM. Roland Nadeau, président de la CS de Jonquière, Emilien Bédard, de la CS Valin, Léopold Marcoux, de la CS de Roberval et André Bergeron, de la CS de Baie des Ha! Ha!.

Les autres présidents qui se présentent à nouveau, connaîtront de l'opposition et devront faire la

lutte. Il s'agit de MM. Victor Gagnon, président de la CSR Saguenay, qui aura comme adversaire M. Patrice Pelletier, Louis Reid, président de la CSR Lapointe, en lice contre M. Philippe Plourde, et Camille Lupien, président de la CS de Dolbeau, qui sera opposé à M. Gilles Ouellet. Pour sa part, le président de la CS de Normandin, M. René Doucet, se retire, et à son poste, il y aura un choix à faire entre MM. Herman Boisclair et Roger Tremblay.

Si l'on examine la situation pour chacune des commissions scolaires, le tableau se présente ainsi: à Chicoutimi, les élus sont Lucien Blackburn, François-Régis Thériault, André Munger et Rodolphe Savard. En plus de la lutte de M.

Victor Gagnon contre M. Patrice Pelletier, il y aura élection au quartier no 15, entre Mmes Régine Hamelin-Caron et Denise Bouchard-Savard.

A la Baie des Ha! Ha!, les élus sont Olivier Gagné, André Bergeron, Fernando Lavoie, Gérard Gagné et Emile Fortin. Elections pour le quartier no 5, entre Georges Lafond et Margot Bouchard-Poitras.

A la CS Valin, sont élus Emilien Bédard, Léo Bergeron, Marius Boudreault et Monique Blanchette, alors que, pour le quartier no 13, Georges-Emile Lepage et Mme Antoine Desmeules se feront la lutte.

A Arvida, les postes comblés sont ceux de Marc Desgagnés et Germaine Laflamme. Les électeurs

devront choisir, au quartier no 1, entre Guy Bélanger et Miville Fortin, et au quartier no 5, entre Antonin Paquet et Laurier Renaud.

A Jonquière, il y aura de nombreuses luttes. Omer Gilbert et Roland Nadeau sont déclarés élus. Il restera les luttes entre Louis Reid et Philippe Plourde, pour le quartier no 7, entre Robert Simard et Raoul Tremblay, pour le quartier no 6, entre André Garon et Camil Boily pour le quartier no 15. Trois adversaires se feront la lutte pour le quartier no 17, soient Huguette Belley, Michel Bergeron et Carol Desbiens.

A la CS des Deux-Rives, il y a quatre élus: Paul-Emile Tremblay, Aline Hovington, Yvan Bouchard et Denis Bureau. A la CS d'Alma,

sont élus Serge Bourgeois, Jean Garon, Florent Néron et Nicol Tremblay, et il y aura élection pour le quartier no 5 entre Léonce Gaboury et Carmen Boivin.

A la CS de Belle-Rivière, une élection, au quartier no 3, entre Padoue Lachance et Arthur Boivin, alors que sont élus Paul-Hector Thibeault, Noël Boily et Bertrand Tremblay. A Delisle, quatre élus: Antonio Fleury, Bertrand Fortin, Maurice Tremblay et Gérard Simard. A Roberval, deux élus, Jacques Blanchette et Léopold Marcoux, et lutte entre Henri St-Pierre et Alette Lavoie, au quartier no 5, et entre Réjean Boutin et Emilienne Gagnon au quartier no 6.

A la CS La Vallière, quatre élus: Léo Côté, Philippe Routhier, Na-

thalie Naud-Sasseville et Roland Tremblay. A Normandin, un élu, Henri Landreville, et lutte entre Herman Boisclair et Roger Tremblay, au quartier no 2, entre René Fontaine et Clémence Potvin, au quartier no 8, et entre Eugène Lapointe et Léo Lavoie, au quartier no 9.

A la CS Vallée-de-Mistassini, trois élus, qui sont Robert Lalancette, Claude Lévesque et Mme Jean-Charles Tremblay.

Enfin, à Dolbeau, un élu, Benoît Schmitt, et lutte entre Camil Lupien et Gilles Ouellet, au quartier no 1, et entre William Ross et Dominique Lamontagne, au quartier no 3.

Les cadets de retour

ALMA — Les 42 membres du groupe de cadets et cadettes de l'Escadrille 804 d'Alma, qui ont participé à un voyage d'échange à Montréal en fin de semaine, sont maintenant revenus dans leur foyer, sains et saufs.

Sains et saufs parce que des parents s'étaient inquiétés de certaines nouvelles plutôt pessimistes qui leur étaient parvenues depuis la région de Drummondville, dans la soirée de dimanche.

On avait alors appris que les jeunes ne reviendraient pas dimanche comme prévu, mais qu'ils couchaient dans un hôpital avant de reprendre le chemin du retour.

En fait, nous avons appris que certains des 42 membres de l'expédition avaient souffert de ce qui pourrait être une légère intoxication alimentaire, qui se serait aggravée à cause de la fatigue du voyage, rempli d'activités.

Peu de temps après avoir pris le repas aux environs de Drummondville, 17 des 42 jeunes se sont mis à souffrir de maux de tête, de ventre, et de coeur.

Pour plus de sécurité, on a alors décidé de visiter la clinique d'urgence de l'hôpital d'Arthabaska, où finalement tout le groupe a été hébergé pour la nuit. Les membres de l'escadrille ont donc vaincu cet ennemi sournois qui s'appelle fatigue accumulée, et ont traversé routes et montagnes pour toucher à leur but stratégique: revenir à Alma, ce qu'ils ont fait hier après-midi. Pour eux, il s'agit d'une expérience profitable, mais un peu dure, et pour les parents, d'une inquiétude assez vive, maintenant dissipée.

Vol réservé

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Depuis mars jusqu'en octobre, le vol de 10h45 du vendredi de la compagnie Québécois, de Montréal à Bagotville, est prioritairement réservé aux clients qui se rendent à la Baie James.

Un porte-parole du bureau de la compagnie à Montréal indiquait hier au Quotidien que ce vol est "en liste d'attente", car la compagnie doit respecter ses engagements pris envers la SDBJ. Ainsi, un Saguenayen de passage à Montréal qui souhaite revenir en avion doit attendre deux jours avant la journée du départ pour pouvoir obtenir confirmation de sa réservation sur le vol de 10h45, le vendredi. Cette situation ne prévaut pas pour le vol du matin.

Autre vol

Toutefois, la situation pourrait se rétablir quelque peu à compter du 5 juillet, puisqu'un vol Québec-La Grande sera ajouté à l'horaire habituel.

A Québec, on indique que ce vol supplémentaire décongestionnera très probablement le vol en question du vendredi.

De plus en plus...

la Super s'améliore

Super Loto

\$5 1 chance sur 125

1^{er} LOT - MAINTENANT DEUX OPTIONS

\$1 1/2 MILLION*

*\$100 000 COMPTANT ET \$100 000 PAR AN PENDANT 14 ANS

OU

\$1 MILLION COMPTANT

(À VOTRE CHOIX)

8 GROS LOTS

5 derniers chiffres des 8 gros lots: \$2 000

3 derniers chiffres des 8 gros lots: \$100

La Super c'est Superbe

Une loterie bien de chez nous

TIRAGE: 17 JUIN

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



LES FARANDOLES A PARIS

Ca y est! C'est définitif maintenant! La troupe de Chicoutimi "Les Farandoles" iront "danser" la Saint-Jean-Baptiste à Paris, sur la scène de l'Olympia. La suprême épreuve a eu lieu, le dimanche, 5 juin. Oui, les danseurs des "Farandoles" ont triomphé de l'oeil critique de Bruno Coquatrix. Auparavant, il a fallu passer à travers toute une série d'épreuves, des finales et des demi-finales pour en arriver à "comparaître" devant le grand patron de l'Olympia.

C'est donc dire que du 15 au 25 juin, huit danseurs des "Farandoles" seront à Paris. Ils "danseront" cinq danses à caractères traditionnelles et folkloriques pour l'occasion. Des chanteurs, des "gigeux" et des musiciens du Québec compléteront ce spectacle. Un bel honneur pour la région et surtout une magnifique expérience pour "Les Farandoles".

ETUDES REGIONALES

L'éditeur officiel du Québec, M. Charles-Henri Dubé, procédera au lancement de la première d'une série d'études régionales portant sur "Le Saguenay-Lac-Saint-Jean", au cours d'une cérémonie qui se déroulera le jeudi, 16 juin, à 18h00, à l'Hôtel Chicoutimi. Le tout se déroulera sous la présidence d'honneur du ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard.



VICE-PRESIDENTE DU MNQ

Mme Ruth Paradis, de Chicoutimi, a été réélue pour un troisième terme, sans opposition au poste de première vice-présidente du Mouvement national des Québécois, en fin de semaine. Il n'a d'ailleurs pas été nécessaire de tenir d'élection à aucun des postes dont le mandat des titulaires était venu à expiration. Me Alain Généreux, de Joliette, a été réélu à la présidence; Mme Paradis à la première vice-présidence; M. François-Albert Angers, deuxième vice-président. M. Réginald Lavertue, de l'Est du Québec a accédé au poste de secrétaire tandis que M. Marcel Chagnon, de l'Abitibi-Témiscamingue, a hérité de celui de trésorier. Sur la vignette, apparaît M. Lucien Coudé, président de la Société nationale des Québécois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui était l'hôte des 400 congressistes et Mme Ruth Paradis.

RENDEZ-VOUS

JONQUIERE

AFAES — L'assemblée mensuelle de l'Afées Saint-Dominique de Jonquière, aura lieu demain, à 20h00, à la salle paroissiale. Rapport annuel des comités, élections pour le conseil. Tous les membres sont invités.

Filles d'Isabelle — L'assemblée des Filles d'Isabelle du cercle Provencher d'Arvida aura lieu à 20h00, demain, au local habituel. Bienvenue à toutes.

Club Richelieu — Le souper hebdomadaire du club Richelieu du quartier Kénogami, aura lieu aujourd'hui, à 18h15, au motel Richelieu, route 170.

DOMREMY — Le comité féminin de l'accueil Dom-

remy de Jonquière donne rendez-vous pour sa soirée hebdomadaire du mardi, ce soir, en haut du Terminus 500, à Jonquière, coin St-Pierre et St-Dominique.

ALMA

Fonctionnaires retraités — Les administrateurs et les membres du comité régional de l'Association des fonctionnaires à la retraite du Québec sont convoqués à une assemblée générale de leur association, laquelle se tiendra le vendredi, 10 juin, à 13h30, au bureau régional du ministère de l'Agriculture, situé au 801, chemin Pont Taché (quartier Naud), à Alma.

NOMS DE RUES

L'Association des constructeurs d'habitations de la région demande à la municipalité du Canton Tremblay qu'elle change les noms de certaines rues du nouveau développement domiciliaire à Vallin, sur le boulevard Tadoussac. L'organisme croit que certains noms ne valorisent pas tellement l'habitat. Quelques exemples: Yvette, Colinette, Anna et Justine. L'Association des constructeurs, après consultation à la Société historique du Saguenay, propose plutôt des noms d'anciennes personnalités du Canton Tremblay, comme le premier maire du canton, Ambroise Gagnon, le premier pionnier Pierre Tremblay et sa femme Ozanne Achon.

ATTENTION A LA "MEDECINE D'AUTREFOIS"

Méfiez-vous des recettes de nos grand-mères... Trêve de plaisanterie, nous faisons plutôt allusion à une erreur qui s'est glissée dans une "recette" de "Médecine d'autrefois", cette chronique publiée hebdomadairement dans la page du scoutisme de Progrès-Dimanche. Dans la dernière livraison de cet hebdomadaire dominical on donnait la recette pour le nettoyage d'un oeil ou d'une oreille et c'est bien à tort qu'on conseillait d'utiliser de l'acide nitrique... Pensez-vous... s'il fallait utiliser ce produit pour se laver un oeil? Evidemment, on voulait plutôt parler d'acide borique. Voici donc la recette telle que vous auriez dû la lire: faire bouillir deux tasses d'eau ajouter 1 cuillère à thé d'acide borique à délayer parfaitement; vous faites rincer l'oeil trois à quatre fois par jour en utilisant une oeillette...

VOITURE PRECIEUSE

Une automobile Duesenberg modèle J de 1929 a été adjugée pour 190,000 dollars au cours d'une vente aux enchères à Tulsa, dans l'Oklahoma, pendant le week-end. La vente, consacrée uniquement à des automobiles anciennes, a rapporté en tout 4,9 millions de dollars pour 550 véhicules. 400 professionnels, y compris certains venus de Grande-Bretagne, du Mexique et du Canada étaient présents aux côtés de 12,000 curieux. Parmi les autres vedettes de la vente se trouvaient une Duesenberg de 1934 (131,000 dollars), une Rolls Royce de 1922 (48,000 dollars) et une petite Austin de 1937, qui a atteint 3,750 dollars.

COMBATTRE LE CANCER

La campagne annuelle de financement de la Société canadienne du cancer pour le secteur de la Baie des Ha! Ha! se poursuivra jusqu'au 15 juin. Lors d'une récente assemblée régulière, Mme Paul Dufour, du secteur de Port-Alfred, a été élue présidente de la campagne de cette année. Mme Dufour, bien connue de toutes les organisations bénévoles de La Baie, accepte avec joie d'aider de cette façon à contrôler la maladie du cancer. Les municipalités de Petit-Saguenay, d'Anse-St-Jean, de Rivière-Eternité, de St-Félix-d'Otis, ainsi que de Ferland et de Boileau, font également partie du secteur de Baie des Ha! Ha!, qui s'est fixé un objectif global de \$5,000. Lorsque les bénévoles passeront chez vous, faites un effort de générosité pour aider à combattre cette terrible maladie.

MISS AFRIQUE DU SUD

Pour la première fois, l'apartheid ne sera pas appliqué pour l'élection de Miss Afrique du Sud. Contrairement aux années précédentes où deux jeunes filles — l'une Blanche et l'autre Noire — défendaient les couleurs de l'Afrique du Sud dans la course au titre de Miss Monde, une seule candidate sera choisie cette année. Celle-ci sera élue par les deux principaux quotidiens du dimanche d'Afrique du Sud, le Sunday Times et celui en Afrikaans. Les candidates au titre de Miss Afrique du Sud n'ont pas d'autres obligations à remplir, en dehors de leurs mensurations, que celles d'être âgées de 17 à 24 ans. L'année dernière, la présence de deux Miss Afrique du Sud au concours de Miss Monde avait provoqué un scandale, certaines candidates d'autres pays d'Afrique ayant considéré cette double candidature comme une "démonstration raciste".



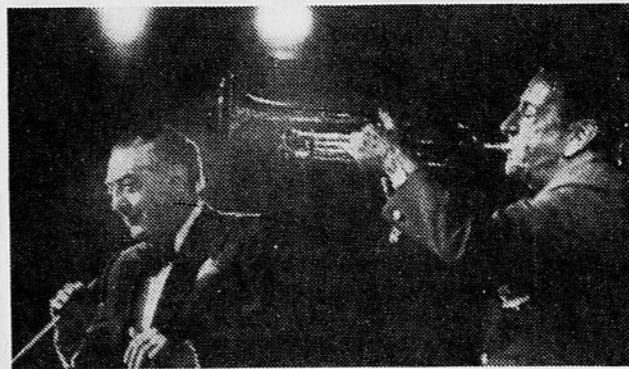
C'EST UN DEPART

QUEBECAIR vient d'inaugurer, pour la 3e année consécutive, sa série de vols nolisés entre Québec et Paris. Au cours de l'été, cinq autres vols seront effectués entre ces deux villes. Le service est assuré par des BOEING-707 de 181 sièges qui peuvent relier les deux points en six heures. QUEBECAIR est le seul transporteur aérien à offrir un tel service à la population de la grande région de Québec, de même qu'aux voyageurs de l'Abitibi, de l'Est du Québec et même du Labrador.



UN ANCIEN CORRESPONDANT

M. François-Albert Angers, un nationaliste fort connu au Québec, était tout fier de rappeler, en fin de semaine, au congrès du Mouvement national des Québécois, qui se tenait à Chicoutimi, qu'il avait été, en 1925, correspondant pour le comté de Charlevoix au Progrès du Saguenay, qui, à l'époque, était un quotidien très lu dans son comté. Il a révélé qu'en plus de signer ses articles, il avait été à la base d'une polémique avec un journaliste et qu'il signait alors la contrepartie sous le pseudonyme de Jean Surprenant. Le journaliste, qui avait affaire à la plume cinglante de François-Albert Angers, n'a jamais appris qui était Jean Surprenant. On le voit discuter avec le récipiendaire de la médaille "bene merenti", M. Georges-Henri Fortin, d'Alma.



NOCES D'OR

Avec son frère Lebert (à droite) jouant du cor, Guy Lombardo, avec son ensemble "Royal Canadians", a eu l'occasion de donner une représentation au "Stork Club" de Port Stanley, en Ontario, dans la nuit de samedi dernier. Lombardo, dont les enregistrements étaient très populaires dans les années 50, célébrait alors son cinquantième anniversaire dans le show-business et il a réalisé, devant plus de 1,500 personnes, un spectacle qui sera présenté sur les ondes de la CBC-TV en décembre. (Téléphoto PC)

INTERDITS DANS LES PARCS DU QUEBEC

Au moment où chacun s'apprête à profiter au maximum de tous les agréments que leur procurent les parcs et les réserves du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, la direction des parcs désire faire le rappel suivant au sujet des chiens, chats et autres animaux domestiques, de même que des animaux dits de compagnie, que l'on aimerait avoir avec soi dans un parc ou une réserve:

Dans les parcs du Mont-Tremblant, du Mont-Orford, des Laurentides et de la Gaspésie, la présence de ces animaux est formellement interdite. Il en est de même dans les autres parcs et réserves, à l'exception toutefois de certains terrains de camping et du voisinage de certains chalets et pavillons. Mais les animaux doivent être tenus en laisse et ne participer, en aucun cas, à quelque activité organisée que ce soit.

On admettra le bien-fondé de cette réglementation en songeant au respect d'autrui, à la protection de la faune, ainsi qu'à la sécurité et à la tranquillité des usagers des parcs.

CADRES SCOLAIRES

Les cadres scolaires pourront prochainement compter sur un mécanisme de protection contre les dangers d'un certain arbitraire de la part de leur patron, les commissions scolaires. Un comité d'appel sera mis sur pied, par décret ministériel, en vertu de la Loi sur l'instruction publique, d'ici la fin du mois de juin.

L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES

Les membres de la section du Saguenay-Lac-Saint-Jean de l'Association nationale des secrétaires se sont donné récemment un nouveau bureau de direction, qui est composé de Diane Gauthier, présidente, Claire Lévesque, vice-présidente, Louise Barbeau, trésorière et Rachel Fortin, secrétaire. Cette année marquait le 5e anniversaire de fondation de cette section. Au cours des rencontres mensuelles, les membres ont accueilli des conférenciers qui ont su les intéresser et ont participé aussi à des rencontres avec des étudiantes en vue de l'implantation d'une association de futures secrétaires au niveau des finissantes de deux écoles polyvalentes.

Cinq membres de notre section ont pu également participer à la 20e assemblée annuelle de la division canadienne qui s'est tenue à Québec, en mai. De plus, les sections françaises de Québec travaillent actuellement sur un projet de mémoire à être présenté au gouvernement relativement au statut professionnel de la secrétaire et à la formation scolaire requise pour cette occupation. La section du Saguenay-Lac-Saint-Jean suspendra ses activités, le 22 juin, pour reprendre une nouvelle saison dès septembre. Les secrétaires intéressées à en connaître davantage sur cette association peuvent communiquer avec Diane Gauthier, à 543-0293.

TROPHEE JC

La Jeune Chambre de Saint-Fulgence a remporté le trophée Jeune Chambre par excellence, au cours du congrès national du Mouvement des Jeunes Chambres du Canada français tenu, en fin de semaine, à Rimouski. Un prix de \$200 était également attaché à ce trophée. En outre, les congressistes, qui ont pris connaissance des archives 1976-77 de la JC de Saint-Fulgence, ont été étonnés du magnifique travail réalisé par ce groupement au niveau local et sur le plan régional.

DOMAINE DE L'AMITIE

Les membres de la corporation le Domaine de l'Amitié, qui s'occupe d'une colonie de vacances pour les jeunes filles, au lac Pouce, Laterrière, tiendront leur prochaine rencontre, le dimanche, 12 juin, à 20h00, au lac Pouce à Laterrière.

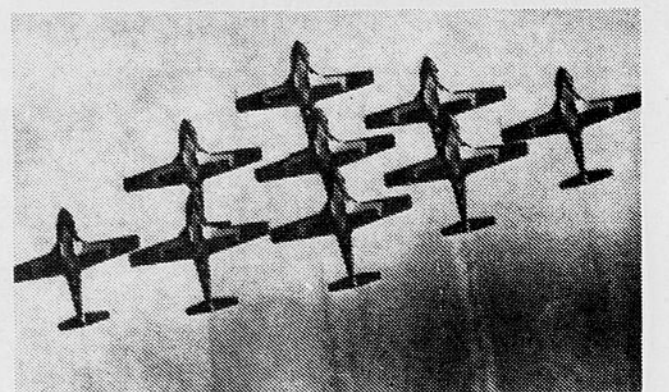
ENTRETIEN DES PISCINES PUBLIQUES ET PRIVEES

La direction des services en territoire des services de protection de l'environnement donnera des conférences sur l'entretien des piscines, en collaboration avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, le Conseil régional de loisirs (CRL) et le Centre local des services communautaires (CLSC). La conférence présentée par les spécialistes de la section piscine des SPE portera sur les qualités physico-chimiques et bactériologiques de l'eau des piscines et sur la façon de les maintenir conformes aux normes édictées dans le règlement sur les pataugeoires et piscines publiques, adopté en décembre 1976 par le gouvernement du Québec. En outre, une projection de diapositives illustrera les différentes étapes techniques de l'entretien des piscines. Et, le dépliant "Des piscines en santé" sera distribué à l'ensemble des participants de ces sessions d'information.

Notez bien les dates, l'heure et les endroits où ces conférences auront lieu: le 13 juin, à 19h00, au CREPS d'Alma, et le 15 juin, à 19h00, à l'école Dominique-Racine, de Chicoutimi.

INTERCOOPERATION

Lors de sa récente assemblée annuelle du Conseil de l'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les délégués ont élu quatre nouveaux administrateurs, soit: MM. Laval Tremblay, représentant le syndicalisme ouvrier; Bertrand Tremblay, représentant le syndicalisme agricole; Paul Pedneault, représentant la Caisse d'établissement; Jean-Eudes Bergeron, représentant les caisses populaires. Ces administrateurs sont élus pour une période de trois ans.



LES SNOW BIRDS A BAGOTVILLE

C'est en fin de semaine, soit le dimanche, 12 juin, que la base des Forces canadiennes de Bagotville présentera son pageant aérien, dans le cadre des festivités entourant la Fête du Saguenay. Le spectacle promet d'être grandiose et particulièrement intéressant, pour ne pas dire impressionnant, à voir le programme qui, au niveau des participants de l'extérieur, met en vedette un bombardier américain B-57, le chasseur-intercepteur F-106 et le F-14, le bombardier anglais Vulcan, l'avion de patrouille P-3 Orion, un biplan d'acrobatie civil et divers avions américains; tandis qu'au niveau local, on présentera divers appareils tous aussi intéressants. Enfin, les Snow Birds, cette prestigieuse formation de neuf avions tricolores de la base de Moose Jaw en Saskatchewan, présenteront leur brillant ballet.

VOS DROITS

chèque sans fonds

Saviez-vous que c'est un acte criminel que d'acheter des biens en payant avec un chèque, alors que vous savez qu'il n'y a pas de fonds suffisants pour le couvrir, autrement dit avec un chèque sans fonds?

Saviez-vous que cette infraction peut vous coûter une peine d'emprisonnement?

N'émettez jamais de chèque sans fonds.

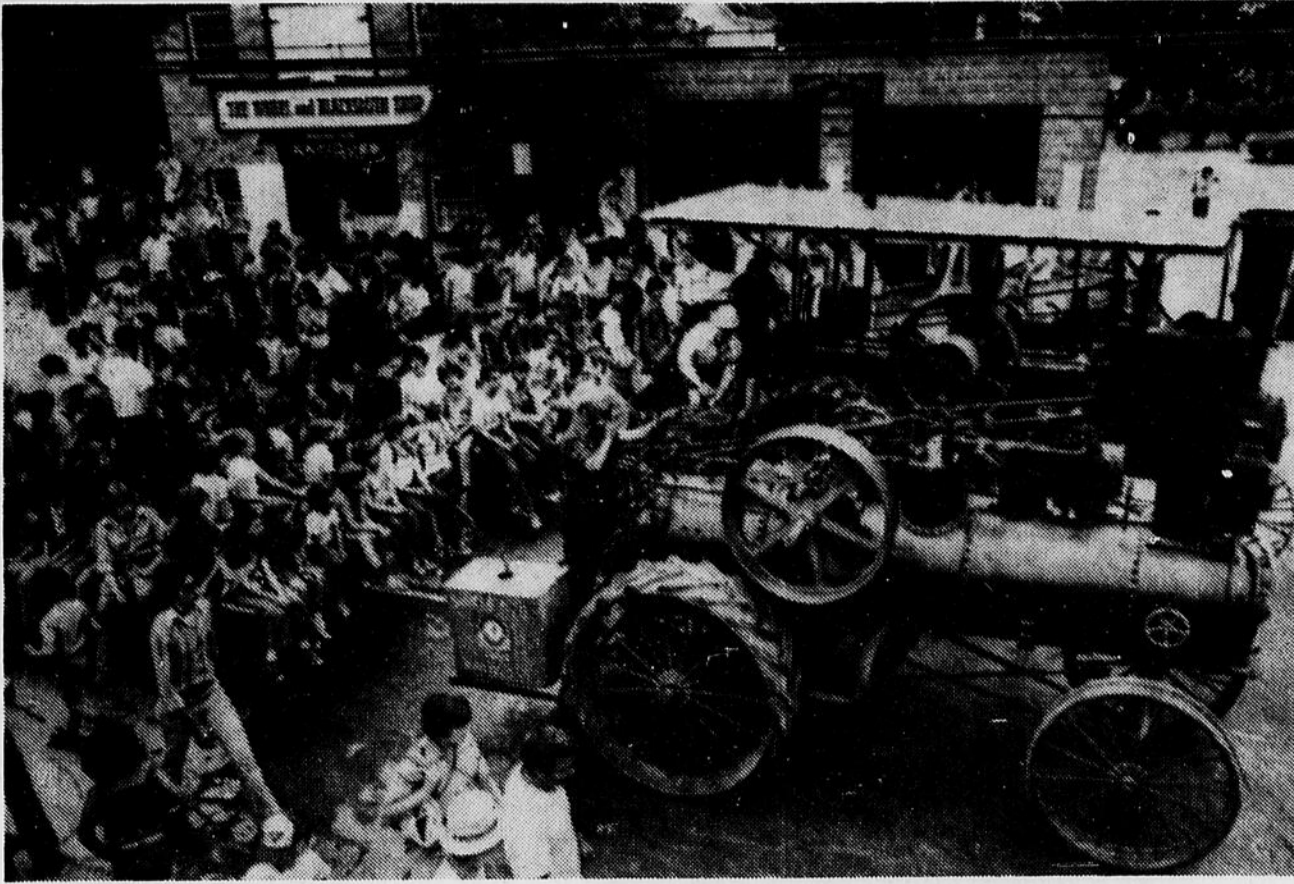
Pour votre protection, assurez-vous toujours d'avoir à la caisse où à la banque où vous faites affaires, les fonds suffisants pour couvrir le chèque que vous signez!

Si vous vous apercevez que vous venez par erreur de faire un chèque sans fonds suffisants, avertissez immédiatement la banque ou la caisse ainsi que la personne au nom de qui vous avez émis le chèque.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de "LA MINUTE JURIDIQUE" en écrivant au:

Service de l'Information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404, C.P. 123
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques.)



TRACTEUR A LA VAPEUR — Si l'expression hot-dog à la vapeur est populaire de nos jours il est cependant plus rare d'entendre "tracteur à la vapeur". C'est toutefois ce qui arrive chaque année au festival annuel de Unionville, Ontario. Ces deux tracteurs modèle Waterloo 1908, à traction-vapeur, propriété de la Steam & Antique Engine Preservers Association, sont utilisés pour promener les nombreux enfants participant au festival. (Téléphoto PC)

Mme Payette refuse d'identifier certains lobbyistes capricieux

par Louis Larochelle

BAIE-COMEAU (PC) — Des lobbyistes auraient abusé de l'ignorance et de la bonne foi de certains individus ou groupes désireux de participer à la tournée de consultation entreprise par le ministre responsable de la réforme de l'assurance-automobile, Mme Lise Payette. C'est ce que le ministre a lui-même laissé entendre lundi matin au cours d'une rencontre avec la presse régionale, à Baie-Comeau, avant-dernière étape de la tournée entreprise à Jonquière au début du mois de mai. Mme Payette n'a signalé aucune illégalité, mais elle a vivement reproché à certains lobbyistes qu'elle n'a pas identifiés, d'abord d'avoir exigé le paiement d'honoraires pour mettre

leurs clients en contact avec les organisateurs de la tournée, ensuite d'avoir exagéré les difficultés de participer à cette opération-consultation. Pressée d'identifier les lobbyistes qu'elle dénonce, le ministre des Consommateurs a répondu: "Ils ne sont pas nombreux et vous les connaissez." Mme Payette, qu'une chute malencontreuse subie en soirée dimanche a conduite dans un centre hospitalier de Hauterive où elle a dû être traitée pour une déchirure de ligaments à la cheville droite et d'où elle est sortie en s'appuyant sur une canne, a profité de sa rencontre avec la presse locale pour dresser le bilan de la tournée qui l'a successivement amenée à Jonquière, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Rouyn, Montréal,

Québec, Hauterive et Sept-Îles. Le ministre aura entendu entre 175 et 200 mémoires dont la moitié, précise-t-elle, lui sont venus de simples citoyens consommateurs d'assurance-automobile. "Cela, a-t-elle observé, aura été un exercice de démocratie parce que tous ont été sur un pied d'égalité. Chacun disposait du même temps de parole et devait s'inscrire à Communication-Québec." Mme Payette a résumé les découvertes que sa tournée lui a permis de réaliser: — Les milieux connexes de l'assurance-automobile ont profité du fouillis qui y régnait. — Les opérations, dans ce secteur, ont donné lieu à un coulage d'argent incroyable.

"J'ai découvert tous les morceaux du puzzle", a-t-elle dit après avoir observé que "cet argent qui coule, il faut bien que quelqu'un le paie". Le ministre a bien sûr rappelé les bienfaits qu'apportera la réforme proposée: — Indemnisation généreuse des dommages corporels. — Encadrement sévère et rigoureux de l'entreprise privée dans ses opérations de compensation des dommages matériels. — Fin de l'hémorragie financière qu'entraîne la réparation des véhicules accidentés. — Fléchissement probable par la réduction des coûts d'administration et celui du nombre d'accidents des primes d'assurance.

Remue-ménage dans la fonction publique: continuité et renouvellement

Dans son premier remue-ménage au sein de la haute fonction publique québécoise, M. René Lévesque a réussi dans l'ensemble à harmoniser de façon heureuse la continuité nécessaire et le renouvellement essentiel. Dans la brochette de 26 mutations et nominations, qui comprennent notamment cinq nouveaux sous-ministres et cinq sous-ministres associés, le premier ministre a fait appel à huit personnes qui apportent du sang neuf à l'appareil administratif. Il n'est pas aussi facile qu'il peut sembler d'attirer le personnel le plus compétent qui soit pour les postes de commande de l'Etat: il est encore plus difficile de le retenir par la suite. Car les meilleurs éléments sont souvent l'objet d'offres alléchantes de la part du gouvernement fédéral, ou encore d'entreprises privées qui les mettraient à l'abri des aléas de la politique, sinon de la politocallergie.

C'est le cas, par exemple, de M. Robert Normand, qui passe de la Justice aux Affaires intergouvernementales, et M. René Dussault, qui quitte la présidence de l'Office des professions du Québec pour devenir sous-ministre de la Justice. Les deux ont repoussé des offres intéressantes ailleurs pour rester au service de l'Etat québécois, à un moment où ne peut plus crucial.

Certains prétendent que la nomination de M. Normand est "controversée", parce qu'il s'agirait d'un fédéraliste avoué qui faisait partie de "le gang à Bourassa", et parce qu'il était sous-ministre associé de M. Jérôme Choquette lors de la crise d'octobre 1970.

Je ne connais pas les idées personnelles de M. Normand sur l'avenir du Québec, mais je sais qu'il est fonctionnaire depuis plus de dix ans et qu'il a toujours fait preuve de loyauté, de compétence et d'efficacité aux divers postes qu'il a occupés. M. Normand était venu à Québec pour voir de l'intérieur comment la machine gouvernementale fonctionnait, avec l'intention, après quelques années, de se lancer dans la politique. Mais il s'est fait prendre à son propre jeu et a acquis un tel goût à son travail qu'il ne songe plus du tout à la politique active, tout en continuant de servir le Québec, ici même et non ailleurs, comme il le pourrait facilement.

L'on dit qu'il faisait partie de la bande de Bourassa parce qu'il en était un ami personnel. Mais bien avant le régime libéral, M. Normand avait oeuvré étroitement avec des hommes comme Claude Morin et Jacques Parizeau, par exemple, qui ont appris à apprécier sa haute valeur.

M. Lévesque a eu raison de souligner que M. Normand est avant tout, un grand commis de l'Etat, qui transcende le parti au pouvoir et le gouvernement en place. La crise d'octobre? Ce n'était pas M. Normand qui prenait les décisions en définitive, pas plus que ce ne sera le cas maintenant. Mais, à un moment où les relations fédérales-provinciales prennent une telle acuité, M. Normand connaît bien ses interlocuteurs, ayant notamment "négocié" le partage des coûts de la police avec Ottawa.

En tout état de cause, s'il est un secteur où la partisanerie aveugle ne supplée pas à la compétence, c'est bien celui de la haute fonction publique.

La nomination de M. Dussault à la Justice peut surprendre à première vue. Lui non plus n'a pas participé aux luttes épiques du nouveau gouvernement et il n'a jamais franchi de barricades. Mais, que ce soit à titre de conseiller de M. Claude Castonguay, à la

Commission d'enquête sur la santé et au ministère des Affaires sociales, ou à titre de président-fondateur de l'Office des professions, M. Dussault a acquis une solide expérience administrative et une compétence reconnue. Qu'il les mette de plus près encore au service de l'Etat, il y a lieu de s'en réjouir. M. Bédard, qui est lui-même un homme discret à l'extrême, trouvera en M. Dussault un collaborateur de premier calibre.

J'ai relevé ces deux exemples pour démontrer que M. Lévesque, qui a lui-même participé au renouvellement de la fonction publique, au début des années soixante, a opté pour une certaine continuité dans le choix des "mandarins", plutôt que de puiser chez les partisans inconditionnels. Il sait fort bien que les gouvernements passent, mais que le Québec a toujours besoin de bons et loyaux serviteurs, quel que soit le régime en place.



GILLES LESAGE

(Tous droits réservés. Le Quotidien et Ed. Média)

Des remarques du même ordre peuvent s'appliquer notamment à MM. Bernard Angers, nouveau sous-ministre des Travaux publics, Claude Descôteaux, nouveau sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, Michel Audet, nouveau sous-ministre de l'Energie, Michel Caron, nouveau sous-ministre adjoint aux Finances, et autres.

Il y a là, de la part du premier ministre, un louable souci d'assurer plus de mobilité et une "polyvalence maximum" aux fonctionnaires, toujours guettés par le danger de la routine s'ils s'incrument trop longtemps dans le même paysage. En faisant des promotions par l'intérieur, M. Lévesque démontre sa confiance à l'appareil étatique et à sa capacité de renouvellement, en même temps qu'il supplée à la faiblesse notoire de plusieurs cabinets ministériels, dont le choix se fait souvent au petit bonheur, avec des résultats fort inégaux.

Tout en utilisant au maximum les meilleurs éléments déjà en poste, le premier ministre a fait du recrutement à l'extérieur, de façon, dit-il, que l'Etat n'en vienne pas à fonctionner en "circuit fermé". Cela est excellent. Les nouveaux venus arrivent avec un bagage différent, des idées nouvelles, des projets de réformes, dont plusieurs se buteront vite sur l'ampleur de la machine bureaucratique.

De ce côté-là aussi, M. Lévesque semble avoir eu la main généralement heureuse, encore que, dans certains cas, il ait dû se rabattre sur un deuxième ou même un troisième choix. Il n'est pas facile, par exemple, de se lancer dans une galère comme la Société d'habitation du Québec, quand quatre présidents s'y sont succédés en moins de trois ans. M. Jean-Marie Couture a une pente abrupte à remonter.

Il faut enfin déplorer que, dans ce premier remue-ménage, M. Lévesque n'ait pas trouvé un seul poste pour une femme. Sera-ce pour la prochaine ronde de l'automne?

BANDES ILLUSTRÉES

SCAMP



M. ABERNATY



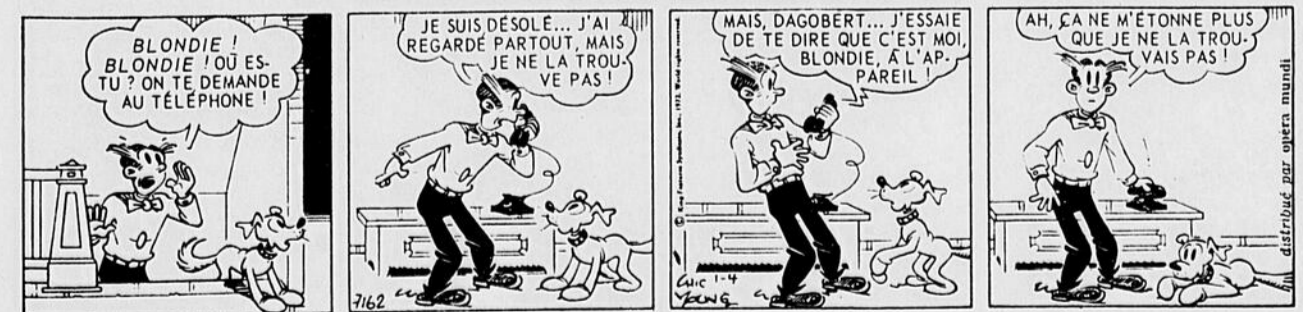
DONALD



LUC BRADEFER



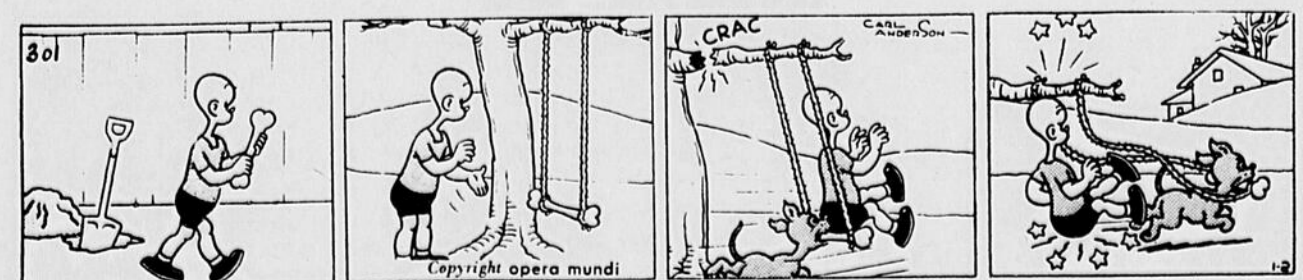
BLONDINETTE



SOURIS MIQUETTE



HENRY



CKRS-TV

| MARDI, 7 JUIN | MERCREDI, 8 JUIN |
|---|---|
| 7.00 Anniversaire royal | 9.35 A communiquer |
| 10.00 You-Hou | 10.00 You-Hou |
| 10.15 Minute Moutoute | 10.15 Virginie |
| 10.30 Conseil-express | 10.30 Conseil-express |
| 11.00 Les trouvailles de Clémence | 11.00 Les trouvailles de Clémence |
| 11.30 Bagatelle | 11.30 Bagatelle |
| 11.45 Avis de décès et comptoir-express | 11.45 Avis de décès et comptoir-express |
| 12.00 Information midi | 12.00 Information midi |
| 12.30 Les Coqueluches | 12.30 Les Coqueluches |
| 13.31 Téléjournal | 13.31 Téléjournal |
| 13.36 Femme d'aujourd'hui | 13.36 Femme d'aujourd'hui |
| 14.31 Cinéma | 14.31 Le temps de vivre |
| "Le château de la dernière chance" | 16.00 Bobino |
| 16.00 Bobino | 16.30 Le grenier |
| 16.30 Nic et Pic | 17.00 Cosmos 1999 |
| 17.00 Nanny | 18.00 Au fil de l'actualité |
| 17.30 Madame et son fantôme | 18.30 Chapeau melon et bottes de cuir |
| 18.00 Au fil de l'actualité | 19.31 Baseball |
| 18.20 Cinéma pour rire | "Atlanta à Montréal" |
| "Blague dans le coin" | 22.00 Jazz de Montreux |
| 20.00 Le travail à la chaîne | 22.30 Téléjournal national, international et provincial |
| 20.30 Papa à raison | 22.55 Nouvelles du sport et météo |
| 21.00 Rue des Pignons | 23.05 Reflets d'un pays |
| 21.31 Le 60 | 00.02 Cinéma |
| 22.30 Téléjournal national, international et provincial | "Rivalités" |
| 22.55 Nouvelles du sport et météo | Horaires en cas de pluie |
| 23.05 Reprise anniversaire royal | 19.31 Ciné-soleil |
| 00.05 Approche | "La vache et le prisonnier" |
| "La sexualité de l'avenir" | "La horde sauvage" |
| 00.35 Cinéma | |
| "Le cri des marines" | |

CJPM-TV

| MARDI, LE 7 JUIN | MERCREDI, LE 8 JUIN |
|-----------------------------------|------------------------------|
| 11.45 Les dessins animés | 11.45 Les dessins animés |
| 12.00 A votre service | 12.00 A votre service |
| 12.45 Les nouvelles du midi | 12.45 Les nouvelles du midi |
| 13.00 Y a du soleil | 13.00 Y a du soleil |
| 15.00 Une heure avec vous | 15.00 Une heure avec vous |
| 16.00 Supercar | 16.00 Le roi de la jungle |
| 16.30 La famille Stone | 16.30 La famille Stone |
| 17.00 Les Tannants | 17.00 Les Tannants |
| 18.00 Parle parle, jase jase | 18.00 Parle parle, jase jase |
| 19.00 Studio six | 19.00 Studio six |
| 19.30 Chère Isabelle | 19.30 Symphonien |
| 20.00 Le jeu en vaut la chandelle | 20.00 Un monde fou: |
| 20.30 L'Union fait la farce | "Un monde fou fou" |
| 21.00 A la canadienne | 22.00 Les Protectors |
| 21.30 Hawaii 5-0 | 22.30 Les nouvelles TVA |
| 22.30 Les nouvelles TVA | 23.00 Dernière édition |
| 23.00 Dernière édition | 23.10 En fin de soirée: |
| 23.10 En fin de soirée: | "Mission diabolique" |
| "Les amants de Têruel" | |

CBJET

| MARDI, LE 7 JUIN 1977 | MERCREDI, LE 8 JUIN 1977 |
|---|----------------------------------|
| 7.00 Queen Elizabeth II Silver Jubilee Celebrations | 10.00 The Friendly Giant |
| 10.30 Mr. Dressup | 10.15 Mon Aml |
| 11.00 Sesame Street | 11.00 Sesame Street |
| 12.00 The Bob McLean Show | 12.00 The Bob McLean Show |
| 12.55 CBC News | 12.55 CBC News |
| 13.00 In Touch | 13.00 In Touch |
| 14.00 All in the Family (Repeat) | 14.00 All in the Family (Repeat) |
| 14.30 The Edge of Night | 14.30 The Edge of Night |
| 15.00 Take 30 | 15.00 Take 30 |
| 15.30 Celebrity Cooks | 15.30 Celebrity Cooks |
| 16.00 It's your Choice | 16.00 It's your Choice |
| 16.30 Hi-Diddle Day | 16.30 Zm's Your Choice |
| 17.00 Heritage | 17.00 Salty |
| 17.30 Room 222 | 17.30 Room 222 |
| 18.00 The City at Six | 18.00 The City at Six |
| 19.00 Laverne & Shirley | 19.00 Get Smart |
| 19.30 The Wolfman Jack Show | 19.30 Major League Baseball |
| 20.00 Barney Miller | 22.30 Worlds Together |
| 20.30 M.A.S.H. | 23.00 The National |
| 21.00 Fawcett Towers | 23.22 The City Tonight |
| 21.30 Jubilee Celebrations and Commonwealth Address | 23.40 Mary Hartman, Mary Hartman |
| 23.00 The National | 00.09 Cine Six |
| 23.22 The City Tonight | |
| 23.40 Mary Hartman, Mary Hartman | |
| 00.09 Cine Six | |

SUR LE CÂBLE

TECS-TV

| MARDI, 7 JUIN 1977 |
|---|
| 8.00 Vivre aujourd'hui (en direct) |
| 9.00 Cartes, Centre de la main-d'oeuvre |
| 10.00 Cartes (Radio-Québec, reprise) |
| 12.30 Documentaire |
| 13.00 Documentaire |
| 13.30 Cartes, petites annonces |
| 16.30 Cartes (Radio-Québec de ce soir) |
| 18.00 Documentaire |
| 19.00 Cartes, petites annonces |
| 20.00 Vivre aujourd'hui (reprise) |
| 21.00 Conseil de ville |

RADIO QUEBEC

| MARDI, LE 7 JUIN 1977 |
|---|
| 13.00 A la mesure de la terre - (en direct) |
| 13.30 Télé-ressources - Répond aux questions posées au téléphone |
| 14.30 Yao - Les hommes du tonnerre |
| 15.00 Livraison spéciale - "Mosaïque": "Il y a longtemps que je chante" |
| 18.30 Le drame de la survie - Pont aérien |
| 19.00 Réver en couleurs - Entre le ciel et l'espace |
| 20.00 Le sommet économique - Ouverture du sommet économique de la P.Q. |
| 21.30 Bien dans sa peau - Les valeurs (6ème partie) |
| 22.00 L'expérience aidant - Personnes âgées de la résidence "Le Carillon" |

CJBR-TV

| MARDI, 7 JUIN 1977 | MERCREDI, 8 JUIN 1977 |
|--|---|
| 7.00 Anniversaire royal | 10.00 You-Hou |
| 10.00 You-Hou | 10.15 Virginie |
| 10.15 Minute Moutoute | 10.30 Information sante |
| 10.30 Conseil-express | 10.45 Film |
| 11.00 Les trouvailles de Clémence | 11.00 Les trouvailles de Clémence |
| 11.30 Francis aux paradis perdus | 11.30 Les mariés du bout du monde |
| 12.00 Météo | 12.00 Météo |
| 12.30 Les Coqueluches | 12.30 Les Coqueluches |
| 13.30 Téléjournal | 13.30 Téléjournal |
| 13.35 Femmes d'aujourd'hui | 13.35 Femmes d'aujourd'hui |
| 14.30 Cinéma: | 14.30 Le temps de vivre |
| "Le château de la dernière chance" | 16.00 Bobino |
| 16.00 Bobino | 16.30 Le grenier |
| 16.30 Nic et Pic | 17.00 Cinéastes de la taune |
| 17.00 Nanny | 17.30 L'heure de pointe |
| 17.30 L'heure de pointe | 18.00 Ce soir |
| 18.00 Ce soir | 18.30 Information régionale, locale et sportive |
| 18.30 Information régionale locale et sportive | 18.45 Passe-temps |
| 18.45 Film | 19.00 Vedette en direct |
| 19.00 Walt Disney | 19.30 Baseball |
| 20.00 Grand-papa | "Atlanta vs Montréal" |
| 20.30 Chère Isabelle | 22.00 Jazz de Montreux |
| 21.00 Rue des Pignons | 22.30 Téléjournal |
| 21.30 Le 60 | 23.00 Reflets d'un pays |
| 22.30 Téléjournal | 00.00 Cinéma |
| 23.00 Hawaii 5-0 | Rivalités |
| 00.00 Brigade spéciale | |

WEZF-TV

| MARDI, 7 JUIN 1977 | MERCREDI, 8 JUIN 1977 |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 9.00 Good Day | 9.00 Good Day |
| 10.00 PTL Tele Thon | 10.00 PTL Tele Thon |
| 12.00 Second Chance | 12.00 Second Chance |
| 12.30 Ryan's Hope | 12.30 Ryan's Hope |
| 13.00 All my Children | 13.00 All my Children |
| 14.00 \$20,000 Pyramid | 14.00 \$20,000 Pyramid |
| 14.30 One Life to Live | 14.30 One Life to Live |
| 15.15 General Hospital | 15.15 General Hospital |
| 16.00 T.E. Edge of Night | 16.00 The Edge of Night |
| 16.30 The Merv Griffin Show | 16.30 ABC Afterschool Special Show |
| 16.00 News | 17.30 Merv Griffin Show |
| 18.30 Green Acres | 18.00 News |
| 19.00 Star Trek | 18.30 Green Acres |
| 20.00 Happy Days | 19.00 Star Trek |
| 20.30 Laverne & Shirley | 20.00 The best of Donny and Marie |
| 21.00 Rich Man, Poor Man | 21.00 Baretta |
| 22.00 Barbara Walters Special | 22.00 Charlie's Angels |
| 23.00 Mary Hartman, Mary Hartman | 23.00 Mary Hartman, Mary Hartman |
| 23.30 Tuesday Movie | 23.30 The Rockies/Mystery of the Week |

Loi 9

Une loi qui ne répond pas aux besoins des handicapés

QUEBEC (PC) — Le projet de loi 9 assurant l'exercice des droits des personnes handicapées s'apparente trop à la loi 55 présentement en vigueur et ne répond pas davantage aux attentes de l'Association du Québec pour les déficients mentaux.

Telle a été la première réaction du directeur général de cet organisme, M. Jacques Pelletier, qui a rencontré hier la presse pour exprimer le sentiment des handicapés après le dépôt du projet de loi 9, vendredi dernier, à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires sociales, Denis Lazure.

M. Pelletier a déploré que le ministère n'ait pas consulté l'association pour connaître les réels besoins des handicapés mais il espère qu'il ne sera pas trop tard, lors de l'étude en commission, pour apporter des améliorations au projet de loi.

L'association soumettra alors un mémoire où elle fera part de ses revendications.

L'association aurait aimé que la Charte des droits et des libertés de la personne inclut la catégorie des personnes handicapées au même titre que la religion, la langue, le race au chapitre de la non-discrimination envers les citoyens.

En ce qui regarde le projet d'un Office de la personne handicapée, prévu dans le projet de loi no 9, M. Pelletier dit qu'on lui attribue trop de pouvoirs et trop de tâches pour qu'il mène à bien ses objectifs.

Dans l'ensemble, le projet de loi ne comporte rien de tellement réjouissant pour les porte-parole des handicapés, sauf quelques éléments positifs l'accessibilité aux modes de transport en commun, à l'instruction publique, qui constituent un pas en avant vers l'intégration sociale des handicapés.

Les intentions des législateurs sont assurément louables, a expliqué M. Pelletier, mais les moyens pour arriver à faire des handicapés des citoyens à part entière "laissent à désirer parce qu'on veut aller trop vite" et sans trop de consultation avec les principaux intéressés.

En outre, le projet de loi semble s'adresser davantage aux handicapés physiques qu'aux déficients mentaux et favoriser plus l'intégration au travail qu'à la société elle-même, selon M. Pelletier, qui compte beaucoup sur un rajustement du projet de loi pendant l'étude en commission parlementaire pour l'apprécier davantage.

Le président de l'association ne croit pas également que le fait de forcer des entreprises à embaucher des handicapés jusqu'à trois pour cent de leur personnel soit de nature à favoriser ces personnes. Il aurait préféré des mesures incitatives, comme des compensations fiscales pour les entreprises qui engageraient des handicapés.



EN DEVOIR — Pour les deux cadets Dave Campbell, à gauche, et Nick Sutton de Kitchener, Ontario, la parade annuelle de leur unité a pris hier une tournure inhabituelle lorsque leur commandant leur a demandé de s'occuper de ses deux jumeaux durant quelques heures. Un devoir qu'ils ont rempli avec grand sérieux et attention.

Au Québec

La nécessité de fournir une information valable

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Louis O'Neil, pense qu'il conviendrait peut-être d'implanter une agence de presse au Québec afin d'assurer une cueillette et une diffusion de l'information dans tous les coins de la province.

S'adressant aux délégués au 45ème congrès annuel des Hebdomadaires régionaux, à Québec, en fin de semaine, le ministre a insisté tout particulièrement sur l'urgence de fournir à toute la population du Québec les moyens matériels de se tenir au courant de l'actualité, de s'informer et de se former intellectuellement et socialement.

"Nous sous-utilisons ce que nous avons en main en terme de véhicules d'information et de possibilités. Nous sommes bien équipés, mais il manque la rentabilité sociale, qui va générer automatiquement la rentabilité économique", a-t-il affirmé.

M. O'Neil a souligné que les hebdomadaires étaient les seuls à desservir une immense proportion de la population au Québec.

Il s'est également dit inquiet de la baisse significative du niveau des quotidiens.

A Montréal, où cette baisse est la plus prononcée, 37 pour cent des adultes ne lisent aucun journal, alors qu'il y a cinq ans cette proportion était de 26 pour cent.

"Si, comme en bien d'autres choses, cette tendance se généralise au Québec, il y aura lieu de s'inquiéter: il faudra en tout cas se demander si les gens délaissent la lecture pour s'informer ailleurs ou bien s'ils ne s'informent plus du tout", a-t-il précisé.

Faisant état des principales constatations

de l'étude sur la presse écrite au Québec que son ministère a fait entreprendre, M. O'Neil a déploré l'absence d'un quotidien national qui serait lu dans toutes les régions et qui traiterait de toutes les régions du Québec.

Face à ces carences dans la diffusion de l'information, le ministre croit que l'Etat devra se doter d'une politique à long terme concernant

Conflit Le PDG de SOQUEM donne sa démission

QUEBEC (PC) — La nouvelle politique d'exploration minière dans le Nord-Ouest mise de l'avant par le gouvernement péquiste a entraîné la démission de M. Côme Carboneau, président-fondateur de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).

M. Carboneau a fait parvenir sa démission au premier ministre René Lévesque il y a trois semaines, mais ce dernier aurait refusé de l'accepter.

Il a toutefois été impossible, hier, d'obtenir les commentaires du bureau du premier ministre à ce sujet.

M. Carboneau a quitté Québec en fin de semaine pour un séjour de deux semaines en Iran où il participe à la mise sur pied d'une société nationale d'exploration minière.

Avant son départ, le P.D.G. de Soquem a confirmé la nouvelle de sa démission à un journaliste d'un quotidien québécois mais il n'a pas écarté la possibilité qu'il puisse revenir sur sa décision.

A son retour de l'Iran, M. Carboneau doit avoir de nouvelles discussions avec le premier ministre et le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé.

Des quelque \$8 millions que le Québec doit investir cette année pour relancer l'exploration et l'industrie minière du Nord-Ouest, \$3 millions doivent provenir de la Société minière Louvem, première filiale de Soquem.

Or, selon M. Carboneau, cette société n'ayant pas ses \$3 millions depuis l'achat de la mine et du concentrateur adjacent de la Manitou Barvie Mines, c'est le gouvernement qui devra subventionner Louvem, faisant du coup de la filiale de Soquem son principal mandataire dans le programme de relance.

Le conflit qui sépare le président de Soquem de la nouvelle direction du

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A signifie pour adolescents, et E, pour enfants.

JONQUIERE — CKRS-TV

MARDI: 14h30

LE CHATEAU DE LA DERNIERE CHANCE (6) — Fr. 1963. Comédie de J.-P. Paulin avec Nathalie Nattier, Robert Dhéry et Jean Marchat. — A l'aide d'un sérum, un médecin transforme le caractère de ses patientes. — Idée originale. Ensemble incohérent. Interprétation inégale.

MARDI: 18h20

BLAGUE DANS LE COIN (5) — Fr. 1963. Comédie policière de M. Labro avec Fernandel, Pierrette Pradier et Jacques Monod. — A Las Vegas, un comédien est mêlé aux luttes de deux propriétaires de cabaret. — Parodie assez amusante. Mise en scène moyenne. Gags bien amenés. Fernandel égal à lui-même.

RIMOUSKI

MARDI: 19h00

LE SECRET DU CHATEAU DE LORD BOYNE (5) — G.-B. 1968. Drame d'espionnage de R. Butler avec Kurt Russell, Glenn Corbett et Alfred Burke. — Un jeune Américain étudiant en Irlande est mêlé à une affaire d'espionnage. — Aventures quelque peu naïves conçues pour les jeunes. Bonne utilisation des paysages irlandais. Rythme assez alerte. Interprétation dans le ton voulu. — E.

MARDI: 00h05

NI LA MER NI LE SABLE (5) — G.-B. 1972. Drame fantastique de F. Burnley avec Susan Hampshire, Michael Petrovitch et Frank Finlay. — L'amant d'une jeune femme mariée semble survivre mystérieusement à une crise cardiaque. — Réalisation conventionnelle. Scènes assez impressionnantes. Photographie soignée. Bonne interprétation de S. Hampshire.

MERCREDI, 8 JUIN 1977, 20H30. REPRISE, JEUDI 15H00. Laissez-passer. "Pour le Bangladesh". — On tentera de démontrer ce qu'est au juste ce pays né à la suite d'une révolution faite par ceux qui ne voulaient plus être écrasés par le Pakistan occidental.

JEUDI, 9 JUIN 1977, 20H00. REPRISE, VENDREDI 14H30. La deuxième partie. "Dossier spécial sur les handicapés". — Traite de différentes étapes que le handicapé physique doit franchir pour s'intégrer à la société dite "normale".

392 RACINE EST CHICOUTIMI P.O. Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESEG, veuillez communiquer au numéro suivant: Tél.: 545-1112 Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

CINEMA

| ALMA | ALMA |
|---|--|
| Théâtre Alma | Canadien |
| Du 3 juin au 9 juin incl.: "Doc Savage arrive" - "Quand les dinosaures dominaient le monde". | Du 3 au 9 juin incl.: "Tournements de l'innocence" - "Pages galantes et scandaleuses". |
| CHICOUTIMI | Ciné-Parc Jeannois |
| Impérial | Du 3 au 9 juin incl.: "Voilà au-dessus d'un nid de coucou" - "Les poulets". |
| Du 3 au 9 juin incl.: "Démouilles de service" - "Mes nuits avec Alice, Penélope, Arnold, Maude et Richard". | CHICOUTIMI |
| Cartier | CINEMAS PLACE DU ROYAUME |
| Du 3 au 9 juin incl.: "Godzilla 1980" - "On m'appelle Trinita". | Cinéma 1 |
| Capitol | Du 3 au 9 juin incl.: "Nuits chaudes à Bangkok" - "La fessée". |
| Du 3 au 9 juin incl.: "Fin de semaine infernale" - "Frissons". | Cinéma 2 |
| BAGOTVILLE | Du 3 au 9 juin incl.: "L'après-midi" - "Fureur d'un filic". |
| Saguenay | Cinéma 3 |
| Du 3 au 9 juin incl.: "La grande casse" - "Bons baisers de Hong Kong". | Du 3 au 9 juin incl.: "Un matin plaisir" - "Une femme à sa fenêtre". |
| DOLBEAU | MISTASSINI |
| Météore | Orphéon |
| Du 2 au 8 juin incl.: "Les fleurs du vice" - "Les fantaisies sexuelles d'un couple libre". | Du 3 au 9 juin incl.: "La grande casse" - "Bons baisers de Hong Kong". |

CANADA EN BREF

Drame familial

OTTAWA (PC) — La petite Adrienne Paquette, âgée de cinq ans, a été retrouvée pendue dans le sous-sol de la maison familiale, dimanche.

Les autorités policières ont révélé que l'enfant avait une jambe repliée vers le dos et attachée et qu'une corde était passée autour de son cou.

Sa mère, Louise, âgée de 32 ans, a été accusée de meurtre.

Mal de gorge

TORONTO (PC) — Sauf une assemblée à Welland, le premier ministre ontarien William Davis a dû, lundi, annuler toute activité politique.

Atteint d'une laryngite, il n'a pas pu enregistrer une émission de télévision à Toronto et participer à une réunion à Penetanguishene.

M. Davis, qui se plaint du mal de gorge, depuis quelques jours, est traité à la cortisone.

Etranges compagnons de chambre

LONDRES (PC) — Lors d'une manifestation assez rare d'unité, John Diefenbaker et Pierre Trudeau ont partagé les deux couchettes d'un même compartiment à 40,000 pieds au-dessus de l'Atlantique, au cours de leur voyage à Londres, dans la nuit de dimanche à lundi.

"Je suppose que c'est une de ces fois où la politique fait parfois d'étranges compagnons de chambre", a déclaré avec humour M. Diefenbaker.

M. Trudeau a invité Dief à partager la seule cabine de son avion militaire quand il a appris que l'ancien premier ministre, âgé de 81 ans, aurait été obligé de rester assis dans l'avion où il devait d'abord faire le voyage de Londres.

En effet, à l'origine, M. Diefenbaker devait prendre un autre avion militaire en compagnie du gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, et du prédécesseur de celui-ci, M. Roland Michener, tous trois invités par la reine Elisabeth pour les fêtes données à l'occasion de son jubilé.

Ainsi M. Trudeau et M. Diefenbaker ont dormi quelques heures dans une cabine à l'avant de l'avion, où on leur avait préparé de sommaires couchettes. M. Diefenbaker a déclaré qu'il avait passé une bonne nuit.

M. Trudeau, outre les cérémonies du jubilé, participera à la conférence du Commonwealth.

Jubilé d'argent d'Elisabeth II

LONDRES (PC) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau est arrivé à Londres hier pour participer aux célébrations du jubilé d'argent du règne de la reine Elisabeth II et assister à la conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui s'ouvrira mercredi.

Le gouverneur général Jules Léger et sa femme, accompagnés de l'ancien gouverneur général Roland Michener et de sa femme, se sont également rendus à Londres dans un autre avion pour assister pendant cinq jours aux fêtes du jubilé.

M. Trudeau est accompagné par l'ancien premier ministre John Diefenbaker et une suite de 25 adjoints et conseillers ainsi que par une quarantaine de journalistes. C'est la deuxième fois en un mois que M. Trudeau se rend à Londres pour prendre part à une réunion internationale.

Il avait assisté le mois dernier à la conférence au sommet de sept pays qui a discuté des tendances économiques mondiales et des relations entre pays riches et pays pauvres.

Ces questions figurent également en bonne place à l'ordre du jour de la conférence du Commonwealth. M. Trudeau aura notamment pour tâche de relancer les échanges de vues au sujet de la réforme des relations économiques entre riches et pauvres.

M. Trudeau fait maintenant figure d'aîné parmi ses collègues du Commonwealth. Il est en effet depuis neuf ans à la tête du gouvernement canadien.

SCFP et CTC

SASKATOON (PC) — Le mécontentement soulevé par le gouvernement néo-démocrate de M. Allan Blakeney pour sa coopération avec le programme anti-inflation d'Ottawa a été l'un des principaux thèmes de l'assemblée de la section de Saskatchewan du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui a pris fin dimanche à Saskatoon.

Les délégués représentant 13,000 syndiqués de la province ont réaffirmé la position qu'ils avaient adoptée l'année dernière de refuser de soutenir, financièrement ou autrement, tout parti ayant déclaré son appui aux mesures de blocage des salaires.

L'assemblée a rejeté également la proposition du CTC en vue d'une coopération entre le monde des affaires, les syndicats et le gouvernement après la levée des mesures anti-inflation.

Mme Grace Hartman, présidente nationale du SCFP, a affirmé à cette occasion qu'une levée immédiate des mesures économiques fédérales "est la seule chose sensée".

Elle a ajouté qu'au Canada, le chômage est "pire que dans tout autre pays industrialisé au monde".

M. Al Robbins, de Regina, a été élu, dimanche, président de la section provinciale du SCFP.

Chambre de commerce

CHARLOTTETOWN (PC) — Il incombe aux hommes d'affaires eux-mêmes de régler les problèmes de l'économie canadienne, a déclaré, lundi, le président de la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique.

M. Graham Mercer, de Saint-John's, T.-N., a en effet expliqué au cours de la réunion annuelle de la Chambre de commerce, qui se tient pendant trois jours à Charlottetown, que les milieux d'affaires ne peuvent faire comme si la dépression économique mondiale et la concurrence accrue sur les marchés internationaux n'existaient pas.

"Nous risquons de perdre le terrain que nous avons si péniblement gagné...", a-t-il souligné. "Le gouvernement ne va pas nous aider à nous sortir de cette sale situation. Il va falloir que nous nous en sortions nous-mêmes ou nous allons dégringoler sur la pente financière."

M. Mercer a également indiqué que la fonction principale du monde des affaires était de créer des emplois. Si les hommes d'affaires ne mettent pas à profit toutes les occasions qui s'offrent à eux d'améliorer la situation de l'emploi, ils n'assument pas leurs responsabilités vis-à-vis de la collectivité.

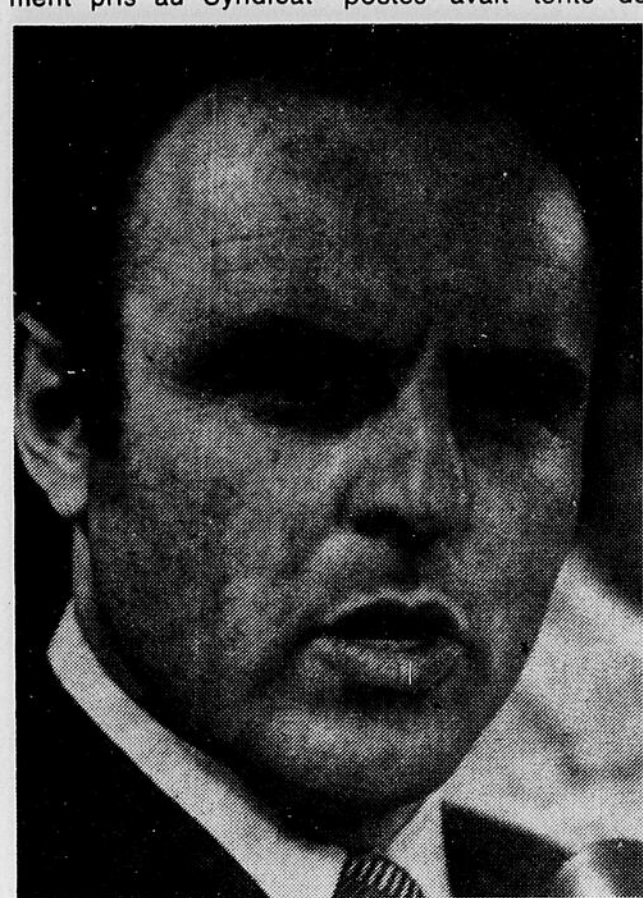
M. J.-D. McNiven, nouveau vice-président exécutif du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, a annoncé de son côté que, cette année, la Chambre concentrerait ses efforts sur les possibilités pour la région atlantique de profiter du gaz de l'Arctique.

Le gaz naturel de l'est de l'Arctique peut amener la création de nombreux emplois, a déclaré M. McNiven. Il peut aussi garantir l'approvisionnement énergétique des provinces de l'Atlantique.

Aux syndiqués

Le ministre des Postes lance des accusations qui ne font que jeter de l'huile sur le feu

OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais, a jeté de l'huile sur le feu, hier aux Communes, lorsqu'il s'en est vivement pris au Syndicat canadien des postiers qu'il a accusé d'utiliser des tactiques du 19e siècle.



Jean-Jacques Blais

M. Blais a tenu à préciser que la direction des postes avait tenté de

consulter le syndicat afin de mettre fin au climat de lutte pour le pouvoir, alors que les députés de l'Opposition conservatrice lui demandaient s'il allait donner suite à une recommandation des postiers visant la création d'une Commission royale d'enquête sur l'administration aux postes.

Le ministre des Postes a répliqué que les postiers avaient adopté une position de confrontation qui rendait la négociation et la coopération difficiles.

Il a ajouté que le syndicat tentait de démoraliser la direction du bureau de poste pour améliorer son pouvoir de négociation.

A sa sortie des Communes, M. Blais a avoué qu'il avait été un peu agressif mais a dit qu'il devait défendre son ministère des attaques des conservateurs. Se-

lon lui, les conservateurs qui ont fait allusion aux mauvaises relations de travail aux postes, ainsi qu'au chaos qui y règne, n'ont fait que ressortir les vieux clichés. Interrogé à savoir si ces déclarations très dures à l'endroit du syndicat n'avaient pas été une erreur tactique, le ministre a répondu: "J'espère que ça ne fera pas trop de tort."

L'Opposition conservatrice dirigée par le député Walter Dinsdale a demandé à M. Blais de rendre publics les rapports préparés pour son ministère sur l'administration aux postes.

De plus, il est revenu à la charge et a réclamé la création d'un comité des Communes qui serait chargé d'étudier l'administration du ministère de M. Blais et de formuler des recommandations.

Pour sa part, le député conservateur, M. Lin-

coln Alexander a invité M. Blais à faire preuve d'une plus grande largeur d'esprit à l'endroit des syndiqués et de leur permettre d'afficher des bulletins d'information syndicaux sur les lieux de travail. C'est un point mineur qui est à l'origine de l'impasse la plus récente dans les négociations, a-t-il dit.

M. Blais a répliqué que le syndicat a le droit d'afficher ses bulletins d'information mais ils doivent d'abord être approuvés par un surveillant du bureau de poste.

La question du droit d'affichage des renseignements de nature syndicale au bureau de poste fait présentement l'objet d'audiences de la Commission des relations de travail de la fonction publique fédérale, à Ottawa.

Le Syndicat canadien des postiers qui représente quelque 28,000 membres, a commencé

hier à présenter les preuves visant à démontrer que le ministère des Postes s'ingère dans les affaires internes du syndicat.

Les porte-parole syndicaux ont déjà fait savoir, par ailleurs, qu'ils retourneraient à la table des négociations lorsqu'ils auraient obtenu le droit de communiquer des renseignements à leurs membres, sur les lieux de travail.

Rejoint à son bureau, hier à Ottawa, le président du syndicat, M. Joe Davidson a refusé de commenter les déclarations du ministre. Il a indiqué qu'il serait injuste de le faire puisqu'il n'avait pas encore lu les déclarations de M. Blais.

Il s'est contenté de dire qu'il ne comprenait pas pourquoi, M. Blais lançait de telles accusations aux syndiqués. M. Davidson a dit qu'il ignorait à quel jeu, le ministre se prêtait.

Clark et Wagner

A la recherche d'une compagnie

OTTAWA (PC) — C'est hier à Ottawa que MM. Joe Clark et Claude Wagner se sont rencontrés pour discuter des problèmes qui ont fait éruption chez les conservateurs du Québec, suite aux résultats des élections partielles du 24 mai dernier.

La division qui existe au sein du caucus québécois a été étalée au grand jour, la semaine dernière, alors que le député de Joliette, M. Roch LaSalle, en présence du président de l'association du parti, M. Michael Meighen, a vivement critiqué l'attitude du député de St-Hyacinthe au cours de la campagne électorale au Québec, le sommant de se soumettre à l'organisation du parti ou de démissionner.

M. LaSalle a accusé notamment M. Wagner d'avoir fait preuve d'apathie au cours de la campagne en vue des élections partielles et de s'être réjoui, de façon à peine voilée, de la déconfiture des conservateurs le soir du 24 mai.

L'échange entre les deux hommes a atteint une rare violence verbale, alors que M. LaSalle a affirmé que M. Wagner ne méritait pas de retirer les bénéfices du fonds que le parti a mis à sa disposition, tandis que le député de St-Hyacinthe déclarait qu'il n'avait pas de leçon de loyauté à recevoir de personne, surtout de ceux qui étaient passés maîtres dans l'art de la défection.

Mercredi dernier, le caucus conservateur a convenu de reporter la discussion du problème à cette semaine, de manière à attendre le retour du leader Joe Clark, en tournée en Colombie-Britannique.

M. Clark tentera vraisemblablement d'en arriver à une entente avec M. Wagner afin d'éviter que la question ne soit soumise au caucus du parti, qui doit se réunir la veille du scrutin provincial en Ontario.

Ontario

Les libéraux semblent avoir le vent en poupe

TORONTO (PC) — Un "vent de changement", comme disait récemment le chef libéral Stuart Smith, va peut-être souffler sur l'Ontario. Mais depuis près de six semaines que dure la campagne électorale, certains souhaiteraient qu'il souffle en silence.

Ceux qui se sont plaints du bruit provenant d'une réunion libérale pendant le week-end auraient pu être tentés de se rallier à la cause des conservateurs si le premier ministre William Davis avait été dans les parages: une attaque de laryngite l'a obligé à écourter radicalement la longueur de ses discours.

Quant au chef néo-démocrate Stephen Lewis, il jouissait de toute sa voix pour exprimer sa confiance, samedi soir, de voir les électeurs refuser à M. Davis la majorité qu'il recherche.

A la dissolution de la législature, les conservateurs avaient 52 sièges, les néo-démocrates 38 et les libéraux 35.

Or, selon un sondage publié durant le week-end par le Toronto Star, les conservateurs remporteraient 37 pour cent des voix, les libéraux 33 pour cent et le NPD 30 pour cent, soit des chiffres pratiquement identiques à ceux qui avaient donné lieu à l'élection d'un gouvernement minoritaire en septembre 1975.

Les trois chefs ont cependant exprimé des réserves au sujet de ce sondage qui accorde une nette progression de popularité aux libéraux par rapport aux chiffres rendus publics deux semaines auparavant par la même organisation.

M. Davis s'est montré le plus sceptique. Il a suggéré que le Star, pour qui les sondages ont été effectués, se fasse rembourser après les élections. Le premier ministre a ajouté que les sondages conservateurs révèlent une avance de son parti, le NPD venant en deuxième place et les libéraux en troisième seulement.

M. Smith, qui n'avait pas manqué de critiquer les sondages précédents, a reconnu qu'il préférerait les sondages donnant l'avantage à son parti. M. Lewis a déclaré de son côté que les chiffres les plus récents démontrent que les tactiques électorales du Parti progressiste-conservateur se retournent contre lui.

A Timmins, le leader néo-démocrate a déclaré, d'autre part, que la campagne des conservateurs est une insulte à l'intelligence des électeurs.

"J'en ai vraiment assez de la politique négative", avait-il dit.

Le point tournant de la campagne, a poursuivi M. Lewis, a été atteint avec une série de messages télévisés payés par les conservateurs pour critiquer l'administration de l'ancien gouvernement NPD de M. Dave Barrett en Colombie-Britannique, messages "filmés dans les rues de Vancouver pour mener une campagne en Ontario".

Unité nationale

CHARLOTTETOWN (PC) — Il n'y a pas qu'au Québec que l'unité du pays est en danger, a affirmé, hier, le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Bernard Panet-Raymond.

Prenant la parole au cours de l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique, M. Panet-Raymond a déclaré que le Parti québécois constituait une menace évidente à l'Unité nationale.

2 ÉCRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE À 7:30 PROJECTION AU CREPUSCULE

SI "JAWS" SEME LA TERREUR CHEZ LES BAINÉURS...

18 pieds - 2 tonnes de férocité, il faut le voir pour le croire!

GRIZZLY
LE MONSTRE DE LA FORET
TELLY SAVALAS
PETER FONDA
LES MERCENAIRES

ciné-parc SAGUENAY 1
A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

APRES "INSPECTEUR HARRY", CLINT EASTWOOD SE SURPASSE!

NOUVEAU

CLINT EASTWOOD
"L'INSPECTEUR NE RENONCE JAMAIS"
THE ENFORCER
DYNAMITE JONES

ciné-parc SAGUENAY 2

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME
BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI tel. 545-4260

LA FESSÉE 18 ANS Adultes

OU LES MÉMOIRES DE MONSIEUR LEON, MAÎTRE-FESSEUR

Ecoutez le merveilleux message de Monsieur Léon.
"Elle décongestionne l'esprit, galvanise l'énergie et l'initiative!"

PLUS "LES NUITS CHAUDES À BANGKOK"
Nuits chaudes à Bangkok: 8h10.
La fessée: 9h30.

CINÉMA 1

LA FUREUR D'UN ELIC 18 ANS

TONY NORTON
LINCOLN TATE
KLAUS KINSKI

L'APPÂT 2e Film
RAYMOND PELLEGRIN
CHRISTINE BOHM CARROLL BAKER
DORA DOLL
un film de PETER PATZAK

L'appât: 7h45.
Fureur d'un éléphant: 9h25.

CINÉMA 2

ROMY SCHNEIDER **PHILIPPE NOIRET**
VICTOR LANOUX
UMBERTO ORSINI

Une Femme à sa fenêtre
Un film de Pierre Granier-Deferre
d'après le roman de Pierre Drieu La Rochelle adapté par Jorge Semprun

2ième film: "Un malin plaisir"
Un malin plaisir: 7h15.
Une femme à sa fenêtre: 9h05.

CINÉMA 3

ECONOMISEZ tous les jours avec les **Prix d'escompte** provibec

NESTLE QUICK

CHOCOLAT INSTANTANE BTE 2 LIVRES

\$1.69



TOMATES DE CHOIX

"AYLMER" BOITE 28 ONCES

58¢



PAIN DE VIANDE

"SWIFT" PREMIUM-OBLONG BOITE 12 ONCES

79¢



Viandes à "Prix d'Escompte"

ROTI POINTE DE BOEUF

CONGELE 1/2 OU ENTIERE LA LIVRE

99¢



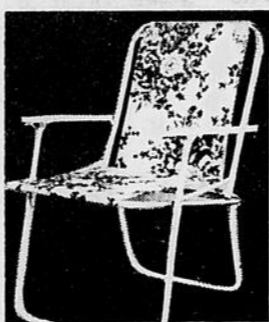
| | |
|---|-------------|
| Steak de pointe DECONGELE, LA LIVRE | 1.19 |
| Viande à tourtière HACHEE, LA LIVRE | 1.29 |
| Saucisses fumées PROVIGO, PAQUET 16 ONCES | .79 |
| Pizzas garnies PROVIGO, 9 POUCE DIAMETRE CHAQUE | 1.09 |
| Cretons frais 4 ETOILES, BOITE 15 ONCES | 1.49 |
| Filet morue Nickerson CONGELE, LA LIVRE | 1.09 |
| Pastrami Coorsh 2 PAQUETS DE 3 ONCES, POUR | .99 |



CHAISE DE PATIO

FLEURIE EN ALUMINIUM CHACUNE

\$5.49



CHARBON DE BOIS

"GOURMET-KING"

SAC 5-LIVRES **.83** SAC 10 LIVRES **1.59** SAC 20 LIVRES **2.99**

Le choix est GRAND et vous économisez avec les produits Provigo!

| | |
|---|-------------|
| Ananas en morceaux TID-BITS, PROVIGO, BTE 19 OZ | .46 |
| Poulet Provigo BOITE 7 ONCES | .73 |
| Shortening Provigo FORMAT 3 LIVRES | 1.79 |
| Beurre caramel PROVIGO, CONT. 28 ONCES | 1.05 |

JUS ORANGES CONGELE

100% PUR DE FLORIDE, PROVIGO BOITE 12.5 ONCES

65¢



Papier aluminium **.55**
PROVIGO, ROULEAU 12" x 25 pi.

Fruits et Légumes

Frais à "Prix d'Escompte"



FRISSE DU QUEBEC



2 POUR

LAITUE

39¢

| | | | |
|--|------------|---|------------|
| Oranges Sunkist GROSSEUR 113 VALENCE, DE CALIFORNIE, LA DOUZ | .99 | Pommes Red B.C., GROSSEUR 125, LA LB | .39 |
| Echalotes fraîches DE FLORIDE, LE PAQUET | .17 | Champignons frais CULTURE DU QUEBEC, 8 OZ | .79 |

| | |
|--|-------------|
| Biscuits Ritz Christie BOITE 16 ONCES | 1.35 |
| Biscuits David TARTE AUX FRAISES, CELLO 15 ONCES | .79 |
| Chocolats Mars FAMILY PACK, 4 X 0.25 | .86 |
| Chocolats Mars PETITES JOIES, CELLO 227 GR | .89 |
| Eau minérale VICHY CELESTIN, BOUTEILLE 32 ONCES | .72 |
| Margarine dure FLEISCHMAN, FORMAT 3 LB | 3.03 |
| Fromage Gruyères SWISS KNIGHT, FORMAT 8 ONCES | .94 |
| Breuvage Quench EN POUVRE, SAV. ASST. 660 GR | 1.71 |
| Champignons Elbee TRANCHES, BTE 10 OZ | .86 |
| Pâté Cordon Bleu VEAU, PORC, POULET, BOITE 7 ONCES | .62 |
| Sauce barbecue "HABITANT", BOITE 14 ONCES | .34 |
| Mayonnaise Hellman JARRE 24 ONCES | 1.20 |
| Bettes sucrées "HABITANT", JARRE 24 ONCES | .69 |
| Relish sucrée "HABITANT", JARRE 24 ONCES | 1.00 |
| Mélanges à pizzas COMPLET, GATTUSO, CONTENANT 15 ONCES | .90 |
| Mélanges A GATEAUX DES ANGLES BLANCS DUNCAN HINES, BOITE 14.5 ONCES | .99 |
| Farine Robin Hood SAC 25 LIVRES | 4.71 |
| Pouding instantané ROYAL, SAV. ASST. BOITE 3 3/4 ONCES | .30 |
| Confitures AUX FRAISES OU FRAMBOISES, CARMELITE, JARRE 24 ONCES | 1.10 |
| Beurre d'arachides SKIPPY CROQUANT, CONT. 16 ONCES | .87 |
| Céréales Post ALPHABIT, 450 GR-SUGAR CRISP, 400 GR | .99 |
| Poisson GOBERGE ET FRITES CONGELLES, BLUE WATER, BOITE 32 ONCES | 1.84 |
| Ken 'L' Ration BOEUF, FOIE ET FROMAGE, CONTENANT 2 KILOS | 2.63 |
| Papier toilette blanc "ROYAL", POT 2 ROUL. | .61 |
| Pailles Stone POUR LA MAISON 10" LONG, BOITE DE 250 | .86 |
| Détergent liquide "LUX", BOUT. 32 ONCES | 1.09 |
| Lames Schick II EN CARTOUCHE, PAQUET DE 5 | 1.12 |
| Lotion Vaseline SOINS INTENSIFS, FORMAT 200 ML | 1.19 |
| Sacs à jeter Playtex POUR BIBERON, PAQUET 50 | 1.13 |
| Noxzéma FORMAT 60 MILLILITRES | 1.05 |
| Crème épilatoire Neet FORMAT 100 ML | 1.26 |
| Déodorant Gillette RIGHT GUARD, BOITE 5 ONCES | 1.30 |
| Brosses à dents ADULTES, STANDARD, CHACUNE | .65 |

UNE VRAIE AUBAINE
Jeux de plats
Garde-saveur
VALEUR \$2.39

PRIX DE LIQUIDATION 99¢



provibec

PAGE PUBLICITAIRE POUR LA SEMAINE DU 6 AU 11 JUIN 1977. LES PRIX DES DENREES FRAICHES SONT SUJETS A FLUCTUER.

VOICI VOS EPICIERS PROVIBEC

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| Les Ent. E. Tremblay Inc. 445 St-Jude S., Alma | Marché E.L.T. 455 Victoria, Bagotville | Camil Desbiens 803 Hébert, Desbiens | Epicerie D. H. Inc 87 Gauthier, Larouche | Marché Banco No-3 37 St-Joseph, St-Coeur de Marie | Charles Régier 33 St-Georges, St-Jerome |
| Marché Général Inc. 1415 du Manoir, Isle-Maligne | Marché Tremblay Enr. 66 rue Principale, Chambard | Laurier Guérin 303 Turgeon, N.-D. Hébertville | Jacques Savard 53 Dequen, Mistassini | Fernand Tremblay St-David de Falardeau | L. Lemieux & Fils Ltée 169 Principale, St-Leon |
| Saguenay Store Enr. 750 rue Price, Alma | Léon Bélanger 942 Boily, Chicoutimi | Marché Provibec Blv. Gérard Harvey, Jonquières | Victor Boulianne 400 St-Cyrille, Normandin | Girard & Fils 242 Sac-Coeur, St-Félicien | Florent Lachance 574 Principale, St-Prime |
| Placide Collard 219 La Salle, Arvida | Wellie Côté 439 Racine E., Chicoutimi | J-Edmond Maltais 490 St-Jacques, Jonquières | Marcel Hudon N.-Dame de la Dore | Raymond Privé Ste Hedwige, Co. Lac St-Jean | Noël Darveau 2 du Moulin, St-Thomas |
| Marché Racine 244 Racine, Arvida | Gérard Charost 452 Fradette, Chicoutimi | Marcel Bouchard 70 Cabot, Kenogami | A. Simard & Fils Blvd. de la Baie, Port Alfred | Eddy Lavoie 20 A Blvd. St-Jean, Arvida | Boucherie Moderne Châteaueux-Outardes |
| Camil Gagné 1025 rue Bagot, Bagotville | Fortin & Mèrette Rivière du Moulin | Raymond Bouchard 86 rue St-Famille, Kenogami | Marché Banco Ltée 477 Simard, St-Anthoine | Côté & Frères 47 St-André, St-Jerome | J. H. Boulianne 63 St-Marcellin, Escoumains |
| Marché Sirois 15, 2e Avenue, Forestville | Arthur P. Drolet Lac-Bouchette | | | | |